



République Tunisienne
Présidence du Gouvernement



Guide de collaboration entre la CNLCT et les Associations

☆☆ 2024 ☆☆

Table des matières

Introduction :	1
Chapitre 1 : Les acteurs concernés par ce guide	3
Section 1 : La CNLCT un cadre institutionnel pour la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme	3
Section 2 : Positionnement des organisations de la société civile dans le processus de prévention de l'extrémisme violent.	3
Section 3 : Détermination des objectifs communs et rôles de la société civile en matière de prévention de l'extrémisme violent.	4
Section 4 : Les principes directeurs de la collaboration entre la CNLCT et les OSC	6
Chapitre 2 : Les Domaines et les formes de collaboration	7
Section 1 : Les domaines de collaboration possibles :	7
Section 2 : Les formes possibles de collaboration entre la CNLCT et les associations:.....	8
Section 3 : La CNLCT et ses points focaux régionaux constituent un véritable soutien aux projets des OSC en matière de prévention de l'extrémisme et de renforcement de la cohésion sociale :	9
Section 4 : contribution des OSC dans l'exécution et le suivi de la Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme :	10
Section 5 : Les outils pour identifier les parties prenantes pertinentes :	11
Section 6 : Les outils pour former une vision commune et des objectifs communs :	11
Section 7 : Les outils pour répartir les rôles et responsabilités :	11
Section 8 : Les outils pour former une structure de pilotage et de coordination.....	12
Section 9 : Les outils pour créer une dynamique collective cohérente et durable.....	12
Section 10 : Faire le suivi et évaluation.....	12
Chapitre 3 : Outils et mécanismes de collaboration	13
Chapitre 4 : Les Défis et les Risques de la Collaboration et les Mesures de leur Atténuation	15
Chapitre 5 : Consolider et réussir la collaboration entre la CNLCT et les OSC	16
Section 1 : Une collaboration plus structurée à long terme	16
Section 2 : Réussir la collaboration	17
Conclusion et recommandations :	19
Annexes	21

Introduction :

En 2016, le secrétaire général des Nations Unies a lancé un plan pour la prévention de l'extrémisme violent, ce plan préconise une approche globale comprenant non seulement des mesures essentielles de lutte contre le terrorisme axée sur la sécurité, mais aussi des mesures de prévention systématiques qui s'attaquent directement aux causes sous-jacentes conduisant des individus à se radicaliser et/ou à rejoindre des groupes extrémistes violents.

Ce plan est un appel à une action concertée de la communauté internationale. Il présente plus de 70 recommandations aux États Membres et au système des Nations Unies pour empêcher l'extrémisme violent de se propager davantage.

Ce plan d'action est le fruit d'un vaste processus de collaboration inter agences au sein des Nations Unies et repose sur les textes issus des réunions de haut-niveau de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité, sur les informations communiquées dans le cadre de réunions d'échanges avec les États Membres et sur les conclusions de réunions internationales et régionales.

Confrontées aux menaces de l'extrémisme violent, les autorités tunisiennes ont renforcé leurs dispositifs de sécurité tout en mettant en place des mesures préventives dans le cadre d'une stratégie globale, en accord avec les recommandations du "Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent" (PEV) présenté en 2015 par le Secrétaire général des Nations Unies.

L'extrémisme violent demeure une menace significative. Pour comprendre pleinement cette menace, il est essentiel d'analyser ses origines, ses mécanismes ainsi que son impact sur les communautés et les individus.

L'extrémisme violent ne se limite pas à une simple idéologie ; il s'agit d'un phénomène complexe souvent enraciné dans une combinaison de facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels. Les individus peuvent être attirés par l'extrémisme en raison de sentiments de marginalisation, de discrimination, de frustration ou de quête d'identité. Les crises économiques, les conflits ethniques, les injustices sociales et les lacunes dans les systèmes éducatifs contribuent également à nourrir ce phénomène.

Pour prévenir efficacement des phénomènes complexes et graves tels que l'extrémisme violent, la réalisation de l'objectif de développement durable n°17 (ODD17) est essentielle, il consiste à redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable. Le programme 2030 est universel et appelle tous les pays développés et en développement à agir pour que personne ne soit laissé pour compte. Elle nécessite des partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

Les objectifs de développement durable ne peuvent être réalisés qu'avec un engagement fort en faveur d'un partenariat et d'une coopération à l'échelle mondiale, afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, une approche inclusive et participative est indispensable. Cette approche reconnaît que la résolution de ce problème nécessite l'implication de tous les acteurs de la société, y compris les autorités publiques, les organisations religieuses, les institutions éducatives, la société civile et les communautés elles-mêmes.

L'inclusivité implique d'accorder une voix à toutes les parties prenantes, y compris les plus marginalisées ou les plus affectées par l'extrémisme. La participation est également essentielle pour permettre aux individus de devenir des agents de changement au sein de leur communauté.

Une approche inclusive et participative souligne que la sécurité ne peut être garantie uniquement par des moyens répressifs. Bien que ces mesures soient nécessaires pour contrer les menaces immédiates, une solution

durable requiert des efforts à long terme pour traiter les causes profondes de l'extrémisme et renforcer la résilience de la société.

La Commission Nationale de Lutte contre le terrorisme (CNLCT) met en œuvre un nouveau mode de gouvernance de prévention de l'extrémisme violent en accordant une attention particulière à ses partenariats, notamment aux organisations de la société civile. A travers ce guide, la CNLCT cherche à élargir l'éventail de partenariats avec les OSC et, ainsi, un meilleur impact sur le terrain.

Les associations apportent une expertise précieuse dans des domaines tels que la prévention de la radicalisation, la réhabilitation des individus radicalisés et la construction de la résilience communautaire. Leur compréhension approfondie des dynamiques locales et des besoins spécifiques des communautés constitue un atout pour compléter les ressources et les compétences de la CNLCT.

De plus, les associations entretiennent souvent des liens étroits avec les communautés locales, leur permettant d'identifier les signes précoces d'extrémisme violent et d'apporter un soutien direct aux individus à risque.

Ce guide de collaboration établit un cadre clair et structuré pour la communication et la coordination entre le CNLCT et les organisations de la société civile engagées dans la prévention de l'extrémisme violent. Cette démarche vise à garantir que les efforts de prévention de l'extrémisme et de lutte contre le terrorisme sont cohérents, complémentaires et alignés sur les priorités nationales.

Chapitre 1 : Les acteurs concernés par ce guide

La CNLCT a déployé des efforts pour intégrer les OSC dans les initiatives de prévention de l'extrémisme violent. Ces efforts se sont concrétisés par un soutien aux bailleurs et aux OSC, les encourageant à proposer des projets innovants dans ce domaine. Initialement, aucun cadre formel ne régissait la collaboration entre la CNLCT et ses partenaires. Cependant, au fil du temps, des relations stratégiques de proximité fondées sur la confiance ont été établies, permettant de concentrer les efforts sur les priorités nationales.

Section 1 : La CNLCT un cadre institutionnel pour la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme

La Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) a été créée auprès de la présidence du gouvernement en vertu de l'article 66 de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

La CNLCT est chargée de plusieurs missions dont :

- Émettre des principes directeurs permettant de prévenir et lutter contre le terrorisme et soutenir l'effort international dans la lutte contre toutes ses formes ;
- Suivre et évaluer l'exécution des résolutions des instances spécialisées des Nations Unies en rapport avec la lutte contre le terrorisme, dans le cadre du respect des obligations internationales de la Tunisie et proposer les directives afférentes.

Section 2 : Positionnement des organisations de la société civile dans le processus de prévention de l'extrémisme violent.

Dans ce guide, sont considérées les associations régies par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations. Selon le deuxième article de cette loi, une association est un accord entre deux personnes ou plus qui travaillent de manière permanente pour atteindre des objectifs autres que la réalisation de bénéfices.

Depuis l'adoption du décret-loi, les associations tunisiennes jouent un rôle crucial dans divers domaines sociaux, économiques, culturels et politiques. Leur cadre légal permet une grande liberté d'action, favorisant ainsi une dynamique associative riche et diversifiée. En se référant aux activités et aux projets menés par ces associations en relation avec la thématique de renforcement de la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent au cours de la dernière décennie, trois catégories d'associations se distinguent :

- **Associations spécialisées dans la prévention de l'extrémisme violent** : Ces associations travaillent directement sur des thématiques telles que la cohésion sociale, le dialogue, la tolérance et les droits humains. Elles se sont spécialisées dans la prévention de l'extrémisme violent en saisissant les opportunités de financement disponibles sur cette thématique. Par exemple, les initiatives comme Tarabot I et II ont permis à ces organisations de développer des projets ciblés et efficaces pour contrer l'extrémisme violent.
- **Associations à vocation culturelle, scientifique ou d'intérêt général** : Bien que leur mission première soit centrée sur des domaines spécifiques tels que la culture ou la science, ces associations se sont également engagées dans des projets visant la prévention de l'extrémisme violent. Leur approche intégrée permet de combiner leurs activités principales avec des initiatives pertinentes pour renforcer la cohésion sociale et prévenir l'extrémisme. Cette flexibilité démontre leur capacité à répondre aux besoins évolutifs de la société.

- **Associations occasionnellement engagées dans la prévention de l'extrémisme violent :** Certaines associations, bien que rarement engagées dans des projets directement liés à la prévention de l'extrémisme violent, intègrent ponctuellement cette thématique dans leurs activités. Ces associations apportent une contribution importante en sensibilisant leurs publics et en participant à des initiatives locales ou nationales lorsque l'opportunité se présente. Leur engagement, même sporadique, renforce le tissu associatif dans son ensemble.

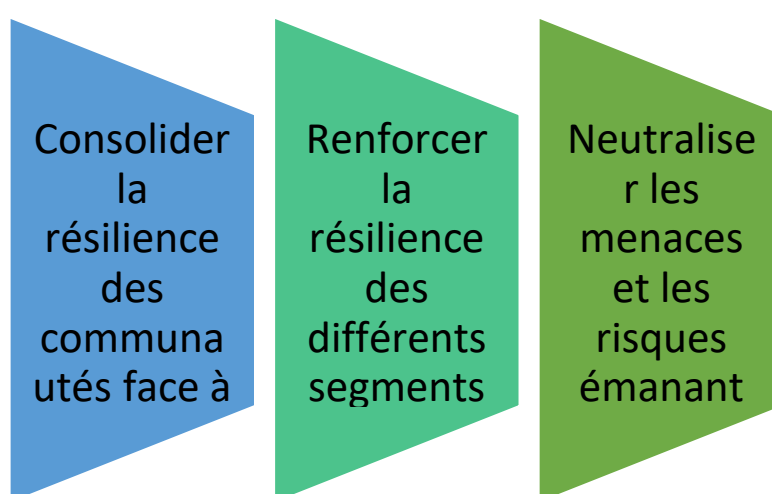
Les associations tunisiennes, quelles que soient leurs missions premières, jouent un rôle fondamental dans la prévention de l'extrémisme violent. En tant qu'acteurs de terrain, elles possèdent une connaissance approfondie des dynamiques locales et des besoins spécifiques des communautés. Cette expertise est cruciale pour identifier les signes précoces de radicalisation et offrir un soutien direct aux individus à risque.

De plus, leur proximité avec les communautés leur permet de promouvoir des valeurs de tolérance, de dialogue et de respect des droits humains. En collaborant étroitement avec les autorités publiques, les institutions éducatives et autres acteurs de la société civile, ces associations contribuent à créer un environnement résilient face aux tentatives de radicalisation.

Section 3 : Détermination des objectifs communs et rôles de la société civile en matière de prévention de l'extrémisme violent.

La nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme pour la période 2023-2027 met en lumière les points de convergence entre la CNLCT et les OSC. Cette stratégie articule deux objectifs stratégiques, le premier étant de renforcer la société tunisienne et d'accroître sa résilience contre l'extrémisme violent.

Ce premier objectif stratégique se décline en trois sous-objectifs :



Chacun de ces sous-objectifs comporte des objectifs spécifiques. La nouvelle stratégie reconnaît les OSC comme des partenaires incontournables dans la conception et la réalisation de ce premier objectif stratégique.

Le renforcement de la résilience communautaire revêt une importance capitale car la CNLCT et les OSC collaborent pour renforcer la résilience des communautés face à l'extrémisme violent, en favorisant l'inclusion sociale, le dialogue communautaire et la cohésion sociale.

Face aux menaces de l'extrémisme violent, la CNLCT et les OSC peuvent travailler conjointement sur des priorités et des axes d'intervention communs pour renforcer la résilience de la société tunisienne. Voici les principaux domaines de collaboration :

- **Sensibilisation et éducation** : Informer et éduquer le public sur les dangers de l'extrémisme violent, ses fondements idéologiques et les moyens de le prévenir.
- **Développement de programmes de déradicalisation** : Concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces visant à réintégrer les individus radicalisés dans la société.
- **Assistance aux victimes et à leurs familles** : Offrir un accès à des services de soutien psychologique, juridique et social aux victimes de l'extrémisme violent et à leurs familles.
- **Promotion de la tolérance et du respect des droits humains** : Lutter contre toute forme de discrimination et de stigmatisation en promouvant la tolérance et le respect des droits humains.
- **Échange d'expertises et de bonnes pratiques** : Renforcer les capacités et améliorer l'efficacité des interventions dans la prévention de l'extrémisme violent.

En collaborant sur ces objectifs communs, la CNLCT et les OSC peuvent œuvrer de manière synergique pour renforcer la résilience de la société contre l'extrémisme violent et contribuer à promouvoir la paix et la sécurité.

Les OSC jouent un rôle essentiel dans les initiatives de prévention de l'extrémisme violent, apportant des contributions significatives à plusieurs niveaux :

- **Expertise complémentaire** : Les OSC apportent une expertise précieuse dans des domaines spécifiques tels que la prévention de la radicalisation, la réhabilitation des individus radicalisés et la construction de la résilience communautaire. Leur compréhension des dynamiques locales et des besoins spécifiques des communautés complète les ressources et compétences de la CNLCT.
- **Accès aux communautés locales** : Grâce à leurs liens étroits avec les communautés locales, les OSC sont bien placées pour identifier les signes précoces d'extrémisme violent et fournir un soutien direct aux individus à risque. Leur proximité avec les populations vulnérables permet de développer des approches de prévention adaptées et efficaces.
- **Flexibilité et innovation** : Les OSC, plus flexibles que les organismes gouvernementaux, peuvent expérimenter de nouvelles approches et s'adapter rapidement aux besoins changeants. Leur capacité à innover renforce l'efficacité des efforts de lutte contre l'extrémisme violent.
- **Participation communautaire** : En encourageant la participation active des citoyens, les OSC jouent un rôle clé dans l'engagement communautaire et la mobilisation sociale. Leur capacité à impliquer les membres de la communauté dans la conception et la mise en œuvre de programmes de prévention renforce l'appropriation locale des initiatives.
- **Promotion de la diversité et de l'inclusion** : Les OSC promeuvent la diversité et l'inclusion, veillant à ce que les efforts de prévention de l'extrémisme violent prennent en compte les besoins et perspectives de tous les membres de la société, y compris les minorités et groupes marginalisés. Cet engagement renforce la cohésion sociale et réduit les tensions susceptibles de conduire à

l'extrémisme.

Section 4 : Les principes directeurs de la collaboration entre la CNLCT et les OSC

Pour assurer une collaboration fructueuse entre la CNLCT et les OSC dans la prévention de l'extrémisme violent, il est essentiel de suivre des principes directeurs clairement définis. Ces principes, énoncés dans la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, sont les suivants :

- **Partenariat équitable** : Établir des relations de partenariat équitables et respectueuses basées sur la confiance mutuelle, la transparence et le partage des responsabilités.
- **Participation active et effective** : Impliquer activement les OSC dans la planification, la conception et la mise en œuvre des initiatives de prévention de l'extrémisme violent.
- **Engagement Communautaire** : Reconnaître et valoriser le rôle essentiel des OSC dans le renforcement de la résilience communautaire.
- **Flexibilité et adaptation** : Adopter une approche flexible et adaptable en fonction des contextes locaux, des dynamiques sociales et des spécificités des populations concernées.
- **Coordination et collaboration** : Favoriser la coordination et la collaboration entre la CNLCT, les OSC et d'autres acteurs pertinents, y compris les institutions gouvernementales, les organisations internationales et le secteur privé.
- **Respect des droits humains et de l'Etat de droit** : Veiller à ce que toutes les actions respectent les principes des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit.
- **Évaluation et apprentissage continu** : Mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi réguliers pour évaluer l'efficacité des interventions.

En respectant ces principes directeurs, la collaboration entre la CNLCT et les OSC peut significativement renforcer la résilience de la société face à l'extrémisme violent, tout en promouvant la paix et la sécurité.

Chapitre 2 : Les domaines et les formes de collaboration

Dès sa création, la CNLCT a reconnu le rôle crucial de la société civile dans la lutte contre l'extrémisme violent.

En 2016, la CNLCT a commencé à organiser des réunions mensuelles dans les gouvernorats, réunissant autorités locales et organisations de la société civile pour expliquer le plan stratégique national. Ces réunions ont permis de renforcer la compréhension mutuelle et de coordonner les efforts locaux.

Depuis 2018, des initiatives portées par les associations ont émergé, renforçant les partenariats entre les secteurs public et privé. Ces initiatives ont joué un rôle déterminant en améliorant la confiance des jeunes envers l'État et en mettant l'accent sur l'éducation civique pour renforcer le sentiment d'appartenance à la société et à l'État. Un réseau de "militants civils contre l'extrémisme violent" a également été créé pour renforcer la résilience communautaire.

Les organisations de la société civile ont activement participé aux réunions de concertation pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme pour la période 2023-2027. Cette stratégie met en avant le développement de partenariats avec la société civile pour concevoir et mettre en œuvre des projets de prévention et d'anticipation, visant à fortifier la société tunisienne et à renforcer sa résilience face aux menaces d'extrémisme violent.

Les axes d'intervention clés comprennent la sensibilisation et l'éducation aux dangers de l'extrémisme violent, le développement de programmes de déradicalisation, l'assistance aux victimes, et la promotion de la tolérance et des droits humains.

Section 1 : Les domaines de collaboration possibles :

La nouvelle stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme met en lumière plusieurs axes de collaboration entre la CNLCT et les OSC :

- **Prévention et sensibilisation** : Les OSC peuvent jouer un rôle crucial en collaborant avec la CNLCT pour élaborer des programmes éducatifs visant à sensibiliser les communautés aux risques de l'extrémisme violent. En mettant l'accent sur la tolérance, la diversité et le respect des droits humains, les OSC peuvent mener des campagnes de sensibilisation pour dissuader les individus de se radicaliser et promouvoir des valeurs de paix et d'inclusion.
- **Réhabilitation et réintégration** : Cet axe occupe une place essentielle dans la nouvelle stratégie. Les OSC, avec l'appui de la CNLCT, peuvent mettre en place des programmes de réhabilitation pour aider les individus radicalisés à réintégrer la société, en fournissant un soutien psychologique, social et éducatif. Elles peuvent également faciliter la réinsertion sociale en travaillant avec les extrémistes repentis pour favoriser leur réintégration au sein de leurs communautés.
- **Dialogue intra et intercommunautaire** : Les OSC peuvent jouer un rôle de facilitateurs dans le dialogue intra et intercommunautaire, favorisant la compréhension mutuelle et la résolution pacifique des conflits. Elles offrent aux populations vulnérables des opportunités pour s'exprimer sur leurs attentes et leurs besoins, renforçant ainsi la cohésion sociale.
- **Déradicalisation en prison** : En collaboration avec la CNLCT, les OSC peuvent intervenir dans les prisons en développant des programmes de déradicalisation pour les détenus susceptibles d'être radicalisés. Ces programmes, adaptés selon l'âge et les intérêts des détenus, visent à les préparer à une réintégration positive dans la société.

- **Renforcement des capacités locales** : Les OSC peuvent renforcer les capacités des communautés locales pour qu'elles puissent résister à l'extrémisme violent. En fournissant des outils pour identifier et traiter les signes précurseurs, les OSC aident les communautés à devenir plus résilientes face aux menaces.
- **Plaidoyer et législation** : Les OSC peuvent plaider en faveur de politiques gouvernementales inclusives et équitables qui traitent les causes profondes de l'extrémisme. Leur participation est cruciale dans l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre de la stratégie 2023-2027. De plus, la société civile joue un rôle stratégique dans la définition des politiques publiques et le suivi de leur mise en œuvre, comme en témoigne leur contribution active au processus de révision de la stratégie nationale et leur participation aux mécanismes de suivi et d'évaluation définis par le plan d'action national.

Section 2 : Les formes possibles de collaboration entre la CNLCT et les associations :

Les formes de collaboration entre la CNLCT et les OSC peuvent varier en fonction du contexte politique, juridique et social. Il est important de noter que les partenariats directs sont souvent limités, la plupart des collaborations se faisant par l'intermédiaire de partenaires financiers tels que le PNUD et le GCERF, Hedayah, HFI 360 qui accompagnent les OSC, assurent le suivi et l'évaluation des projets. A ce niveau, la CNLCT intervient et joue un rôle très important en matière d'accompagnement, de suivi et d'évaluation de projets des OSC. Voici quelques formes possibles de collaboration :

- **Appui des OSC avant la mise en œuvre de leurs projets** : Cet appui s'articule autour de plusieurs aspects : la CNLCT fournit aux OSC des orientations stratégiques pour aligner leurs initiatives sur les priorités nationales et internationales en matière de lutte contre l'extrémisme violent. Cela permet aux OSC de mieux comprendre les besoins et les vulnérabilités spécifiques des populations ciblées et de définir des priorités d'action en conséquence. De plus, la CNLCT aide les OSC à identifier les domaines et les activités prioritaires pour la prévention de l'extrémisme violent, basés sur des études et des évaluations locales. Elle encourage ainsi une approche ciblée, tenant compte des facteurs socio-économiques, culturels, et politiques.
- **Être à l'écoute des OSC et les faire participer** : La CNLCT peut inviter les OSC à participer à l'élaboration de politiques de prévention ou de lutte contre le terrorisme et à la révision de la législation. Par exemple, les OSC ont été impliquées dans les tables de concertation pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (SNLCEVT 2023-2027). Les OSC peuvent également participer au processus de suivi et d'évaluation de cette stratégie, apportant leurs perspectives et expertises pour une mise en œuvre efficace.
- **Renforcement de la cohésion sociale** : La CNLCT et les associations peuvent organiser conjointement des forums de dialogue et de concertation impliquant divers acteurs de la société civile pour identifier les défis en matière de cohésion sociale et développer des stratégies collaboratives pour les surmonter. Des projets de sensibilisation et de formation peuvent être mis en œuvre pour promouvoir la tolérance, le respect des droits humains et la compréhension interculturelle au sein des communautés.
- **Recherche, sensibilisation et éducation** : La CNLCT et les associations peuvent collaborer pour sensibiliser le public, notamment les jeunes, aux dangers de l'extrémisme violent et aux moyens de le prévenir. Des campagnes éducatives et de plaidoyer conjointes peuvent informer et responsabiliser les citoyens dans la lutte contre le terrorisme, incluant des activités telles que des conférences, des ateliers de formation et des campagnes médiatiques. En outre, les OSC peuvent mener des études et des recherches scientifiques sur l'extrémisme violent et la radicalisation, en utilisant l'expertise et les ressources complémentaires des deux parties. Les associations et la CNLCT peuvent également collaborer avec les médias pour diffuser des

messages de prévention et contrer la propagande des groupes extrémistes, atteignant ainsi un public plus large.

- **Appui technique et logistique** : La CNLCT peut fournir un appui technique par la mise à disposition des OSC d'études, d'expertises et de ressources documentaires, ainsi qu'un appui administratif (connecter les associations avec les points focaux régionaux et les administrations publiques locales et régionales).

Ces collaborations doivent être fondées sur des principes de transparence, de responsabilité et de respect mutuel, avec une communication ouverte et une reconnaissance des rôles respectifs pour garantir une collaboration fructueuse.

- **Suivi et évaluation des initiatives** : Les associations et la CNLCT peuvent collaborer pour concevoir un cadre de suivi et d'évaluation des stratégies, projets et initiatives visant la prévention de l'extrémisme violent. En définissant conjointement les indicateurs de performance, les objectifs à atteindre et les méthodes de collecte de données, ce cadre doit être élaboré de manière participative et inclusive. Les associations peuvent contribuer à la collecte et à la communication des informations qualitatives et quantitatives sur l'impact des initiatives de prévention au niveau local, tandis que la CNLCT partage des données et des rapports officiels pour permettre une évaluation complète de la situation.

Section 3 : La CNLCT et ses points focaux régionaux constituent un véritable soutien aux projets des OSC en matière de prévention de l'extrémisme et de renforcement de la cohésion sociale :

Appui direct de la CNLCT aux OSC :

La CNLCT a joué un rôle crucial dans la mesure où elle a soutenu les efforts des OSC dans la prévention de l'extrémisme violent.

- **Soutien technique, conseil et orientation** : La CNLCT a fourni les conseils techniques spécialisés pour aider les OSC à intégrer efficacement la prévention de l'extrémisme violent dans leurs projets. Elle a participé activement aux ateliers de formation destinés aux OSC pour présenter des recommandations et les meilleures pratiques en matière de sensibilisation et de prévention.
- **Facilitation de réseautage et de partenariats** : la CNLCT a organisé des rencontres et des forums qui ont favorisé le réseautage entre les OSC, les autorités publiques centrales impliquées et les bailleurs de fonds. Ces rencontres sont le point de départ pour établir des partenariats durables et de partager des bonnes pratiques pour renforcer la prévention de l'extrémisme violent.
- **Actions de communication, visibilité et suivi** : La CNLCT a collaboré avec les OSC pour mener des actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et dans les milieux éducatifs. Elle a assuré la visibilité des initiatives conjointes à travers la publication de rapports annuels d'activités. De plus, un système de suivi régulier est mis en place pour évaluer l'impact des projets des OSC et fournir des recommandations pour leur amélioration.

Exemple concret de collaboration : les OSC locales qui ont mis en œuvre des programmes éducatifs pour sensibiliser les jeunes à l'extrémisme violent dans les écoles. La CNLCT a :

- Organisé une formation, appuyé et encadré les OSC sur les techniques pédagogiques innovantes.
- Fourni des rapports, des guides et des ressources sur les meilleures pratiques en matière de

sensibilisation des jeunes.

- Invité les OSC à participer à des événements (conférences, forum, réunions) sur la prévention de l'extrémisme violent, facilitant ainsi le partage d'expériences et la création de partenariats.
- Publié une documentation sur son site web pour mettre en lumière l'impact positif de l'OSC dans la communauté.

Rôle des points focaux régionaux de la CNLCT :

Les points focaux régionaux de la CNLCT jouent un rôle essentiel dans le soutien aux projets des OSC au niveau régional, il est attendu que ses relais assument les rôles suivants :

- **Coordination régionale** : Ils coordonnent les actions de prévention de l'extrémisme violent dans leurs régions respectives, en assurant l'alignement avec la stratégie nationale définie par la CNLCT.
- **Relais d'information** : Les points focaux servent de relais d'information entre la CNLCT et les acteurs locaux, y compris les OSC, les autorités locales et les communautés. Ils transmettent les orientations stratégiques et les informations pertinentes aux acteurs régionaux.
- **Support technique et logistique** : Ils fournissent un soutien technique et logistique aux OSC pour la mise en œuvre de leurs projets.
- **Suivi des initiatives locales** : Les points focaux sont responsables du suivi des initiatives locales, en collectant des données et en évaluant l'impact des projets pour reporter le déroulement des activités à la CNLCT.
- **Réseautage et partenariats avec les responsables locaux et régionaux** : ce rôle est déjà assuré par les points focaux. Il consiste principalement par la facilitation des contacts et de partenariats entre les OSC, les autorités publiques régionales et locales et d'autres parties prenantes, favorisant ainsi les synergies et une collaboration efficace entre les différents intervenants.
- **Interaction avec les OSC** : Ils consultent régulièrement les OSC pour comprendre leurs besoins et défis, participant à la conception de projets efficaces et assurant une coordination harmonieuse.
- **Communication et visibilité** : Les points focaux sont appelés à contribuer activement dans la communication et à la sensibilisation en relayant les réussites et les leçons apprises des projets locaux à une échelle régionale et nationale.

Section 4 : Contribution des OSC dans l'exécution et le suivi de la Stratégie Nationale de Lutte contre l'Extrémisme violent et le Terrorisme :

La SNLCEVT a reconnu explicitement le rôle crucial des OSC. Cette stratégie a montré comment les OSC peuvent contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation communautaire dans les efforts en matière de prévention de l'extrémisme violent. Pour garantir une participation efficace des OSC aux mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie, plusieurs mesures structurées ont été mises en place :

- **Participation aux comités consultatifs et groupes de travail** : Les OSC ont été invitées et intégrées aux comités consultatifs aux niveaux national, régional et local pour le suivi et l'évaluation de la stratégie. Elles ont été également invitées à participer à des groupes de travail thématiques sur des sujets spécifiques liés à l'extrémisme violent, tels que la réintégration des anciens détenus et l'inclusion des personnes vulnérables. Cette participation a permis aux OSC d'apporter leur expertise et leurs expériences locales pour enrichir les discussions et déterminer les orientations et les priorités.
- **Développement d'indicateurs de suivi** : Des indicateurs de performance spécifiques doivent être

développés pour mesurer la contribution des OSC dans les processus de suivi et d'évaluation. Ces indicateurs pourraient inclure le nombre de consultations organisées avec les OSC, la diversité des OSC impliquées, ainsi que la qualité des contributions apportées par les OSC à la mise en œuvre de la stratégie. Cela permet de quantifier et de qualifier l'impact des OSC dans le cadre de la stratégie nationale.

- **Reporting et communication** : Pour assurer la transparence et l'engagement public, des rapports conjoints entre la CNLCT et les OSC devraient être réalisés et publiés régulièrement. Ces rapports peuvent mettre en lumière des études de cas, des succès remarquables ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie. Utiliser les réseaux sociaux et traditionnels pour partager ces informations permet de sensibiliser le public à l'importance de l'implication des OSC et de valoriser leur contribution.

Une intégration structurée des OSC dans la stratégie, à travers une participation active aux mécanismes de suivi, de consultation et de communication, est essentielle pour renforcer l'efficacité des initiatives de prévention et de lutte contre le terrorisme. Cela garantit que les voix des OSC sont entendues, leurs expertises utilisées et leurs actions reconnues dans la promotion de la paix et de la sécurité communautaire.

Pour chaque étape de processus de collaboration nous proposons divers outils et mécanismes pour renforcer les actions communes entre les partenaires visant la prévention de l'extrémisme violent.¹

Les outils peuvent aussi bien être constitués de tableaux, de graphiques, de checklists ou d'images afin de répondre aux mieux aux besoins collaboration multi-acteurs.²

Section 5 : Les outils pour identifier les parties prenantes pertinentes :

Ces outils permettent de recueillir des informations sur les parties prenantes potentielles (les associations potentiellement partenaires) en identifiant leurs intérêts, leur influence, leurs attentes et leur pouvoir. Cela permet de classer les associations en fonction de leur niveau d'engagement et d'impact sur la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Voir annexe 3:

- Outil 1 : l'outil de « Cartographie des associations potentiellement partenaires »
- Outil 2 : l'outil de choix des partenaires

Section 6 : Les outils pour former une vision commune et des objectifs communs :

Ces outils permettent d'aligner les efforts de tous les acteurs impliqués dans la prévention de l'extrémisme violent sur un objectif commun, ce qui maximise l'efficacité globale. Ainsi, les partenaires sont plus susceptibles de travailler ensemble harmonieusement et de soutenir les uns les autres pour atteindre les objectifs fixés dans la nouvelle stratégie.

Voir annexe 4:

- Outil 3 : Comment impliquer les associations dans l'appropriation et l'attente des objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme
- Outil 4 : Etablir un plan d'engagement des associations

Section 7 : Les outils pour répartir les rôles et responsabilités :

¹ Voir en annexe Tableau 1 : liste des outils par étape

² Voir en annexe Tableau 2 : Le modèle de présentation des outils

Ces outils permettent de définir clairement ce qui est attendu de chaque acteur impliqué dans la prévention de l'extrémisme violent. Cela évite les malentendus et les conflits liés à des attentes floues ou non communiquées. Ces outils favorisent une répartition efficace des interventions. Cela évite les doublons d'efforts. Cela permet d'assurer une collaboration harmonieuse et une cohérence dans l'exécution des projets.

Voir annexe 5:

- Outil 5 : Répartir les rôles et responsabilités
- Outil 6 : Communiquer les projets des associations aux responsables et points focaux régionaux

Section 8 : Les outils pour former une structure de pilotage et de coordination

Ces outils visent principalement à assurer une gestion efficace et cohérente d'un projet, d'une initiative ou d'une action impliquant plusieurs collaborateurs.

Mettre en place des outils et des mécanismes de pilotage et de coordination permet de mettre en place des canaux de communication clairs et efficaces entre les différentes parties prenantes impliquées dans le projet. Cela favorise la transmission fluide des informations, des décisions et des recommandations.

Voir annexe 6:

- Outil 7 : outil de gestion et de coordination de collaboration

Section 9 : Les outils pour créer une dynamique collective cohérente et durable

Dans un environnement en perpétuel changement et avec l'évolution de phénomène du l'extrémisme violent, une collaboration dynamique et durable permet aux partenaires et collaborateurs de s'adapter rapidement aux changements de circonstances, aux défis imprévus et aux opportunités émergentes. Établir des réseaux constitue l'un des moyens les plus essentiels pour garantir une collaboration dynamique et pérenne.

Voir annexe 7:

- Outil 8 : Comment constituer un réseau de prévention de l'extrémisme violent
- Outil 9 : Comment mobiliser et impliquer les associations dans les événements organisés par la CNLCT
- Outil 10 : Comment planifier les réunions et les rencontres avec les associations
- Outil 11 : Comment renforcer l'efficacité des réunions
- Outil 12 : Comment planifier la communication sur les événements de la CNLCT
- Outil 13 : Outils de travail et de collaboration à distance

Section 10 : Assurer le suivi et évaluation

L'évaluation de la collaboration dans un partenariat est un processus essentiel qui favorise l'amélioration continue, l'alignement des objectifs, l'optimisation des ressources et le renforcement des relations entre les partenaires. Cela contribue à garantir le succès à long terme de la collaboration et à maximiser ses avantages pour toutes les parties impliquées.

Voir annexe 8:

- Outil 14 : Outil de reporting des associations à la CNLCT
- Outil 15 : Suivi, évaluation et développement de la collaboration entre la CNLCT et les associations

Chapitre 3 : Outils et mécanismes de collaboration

Le processus de collaboration entre les OSC (Organisations de la Société Civile) et la CNLCT (Commission Nationale de Lutte Contre le terrorisme) peut être schématisé comme suit :

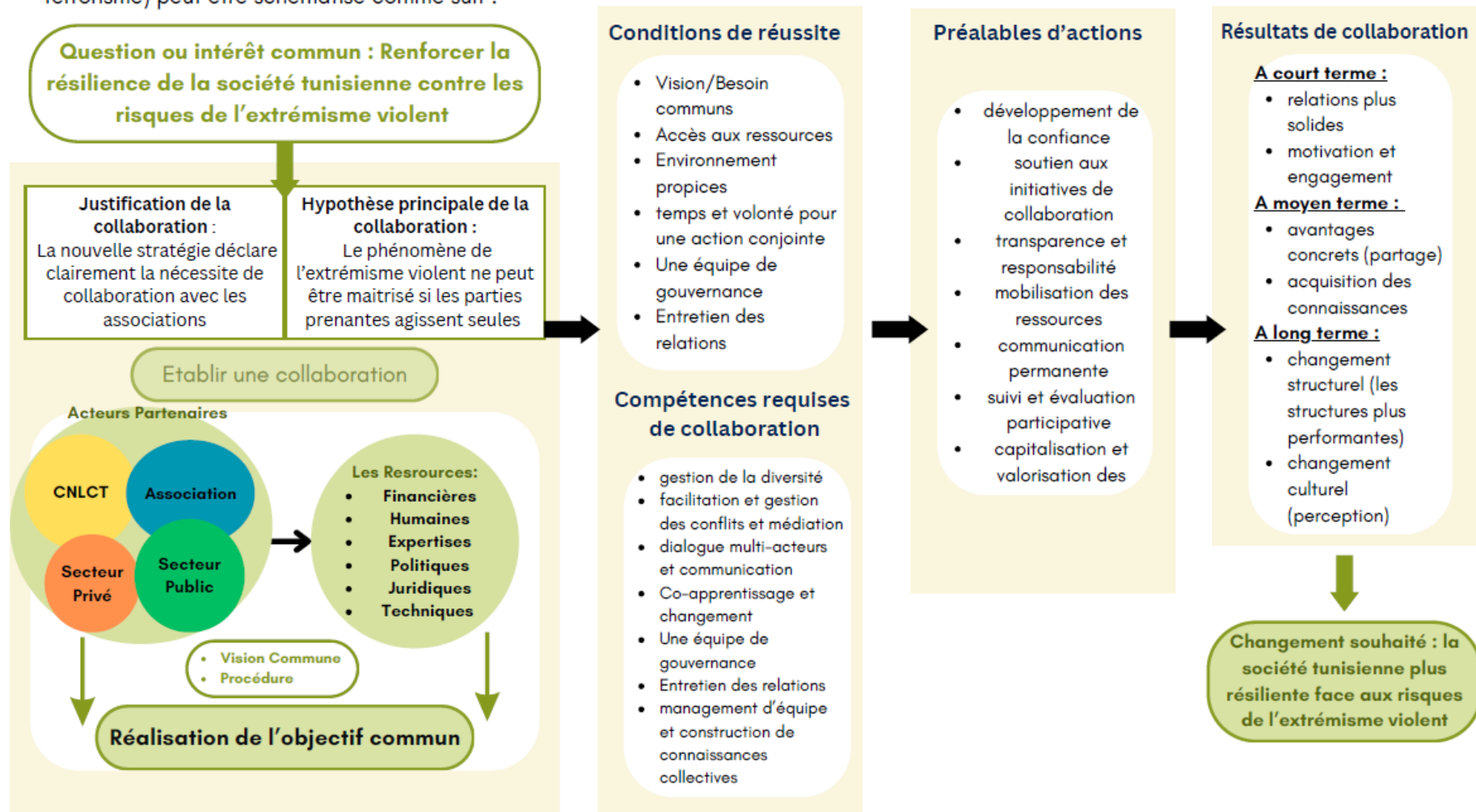


Figure 1 : Vue d'ensemble d'un processus de collaboration entre la CNLCT et les associations

Pour développer un processus de collaboration fructueuse, 6 étapes doivent être respectées :

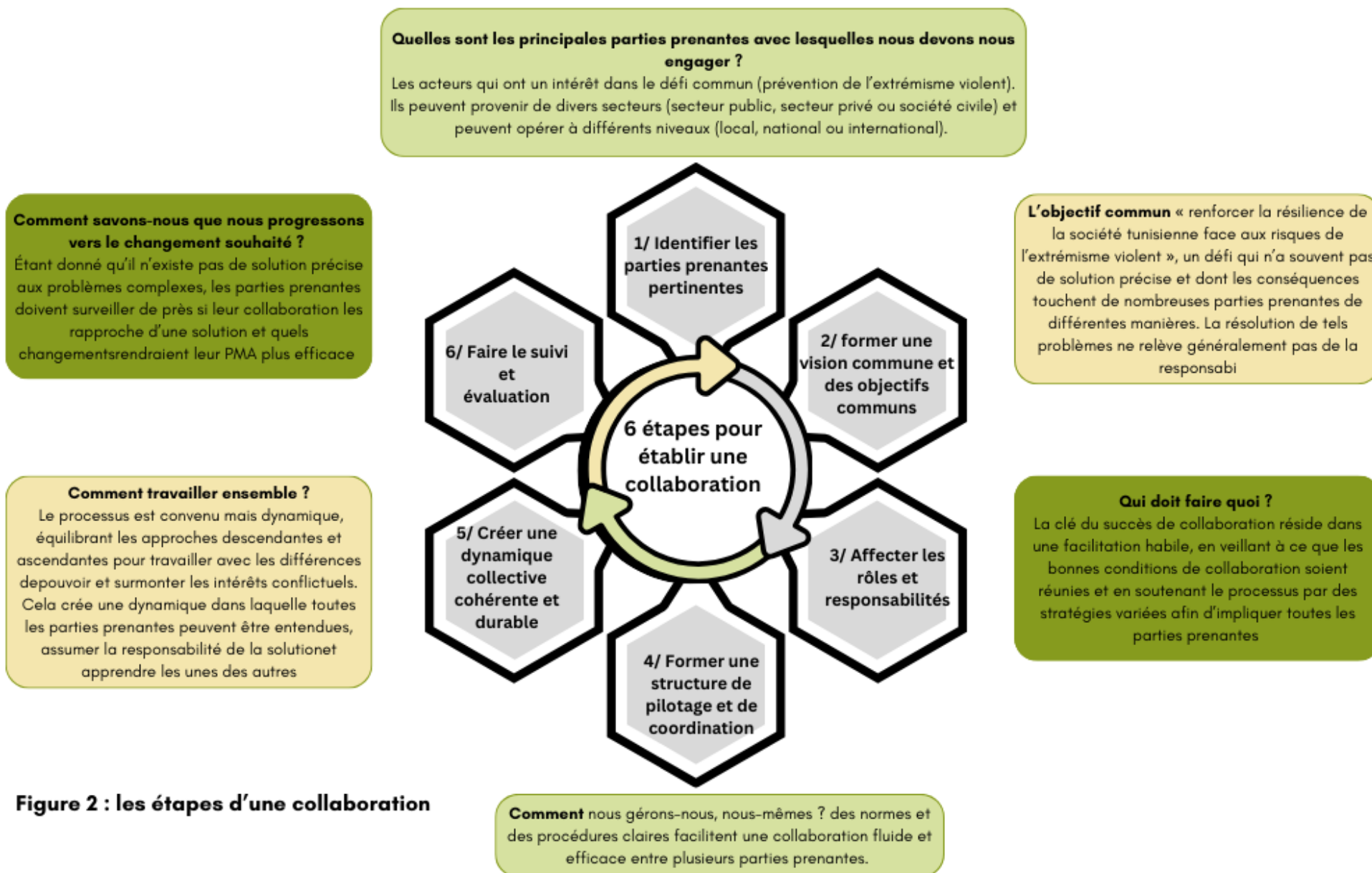


Figure 2 : les étapes d'une collaboration

Chapitre 4 : Les Défis et les Risques de la Collaboration et les Mesures de leur Atténuation

La collaboration entre la CNLCT et les associations pourrait être entravée par plusieurs défis si ceux-ci ne sont pas pris en compte. Ces défis et les mesures de l'atténuation sont présentés dans le tableau 3 en annexe.³

³Voir en annexe Tableau 3 : Les Défis et les risques de la collaboration et les mesures de leurs atténuations

Chapitre 5 : Consolider et réussir la collaboration entre la CNLCT et les OSC

Section 1 : Une collaboration plus structurée à long terme

I. Ancrage de la collaboration

Institutionnaliser la collaboration entre la CNLCT et les associations partenaires est essentiel pour intégrer cette coopération comme une composante durable de la stratégie nationale. Cela implique non seulement de maintenir les bénéfices du changement au fil du temps, mais aussi de garantir la continuité des activités au sein d'une structure institutionnelle solide, favorisant ainsi l'appropriation communautaire. Plusieurs approches peuvent renforcer cette intégration :

1. Encouragement des consortiums d'associations : Encourager les associations travaillant sur la prévention de l'extrémisme violent à former des consortiums. Ces regroupements permettent à plusieurs entités de collaborer étroitement pour concevoir et exécuter des initiatives alignées sur les priorités de la stratégie. Pour assurer le succès d'un consortium :

- L'élaboration du projet doit résulter d'un travail collectif et d'un consensus parmi les membres ;
- Les responsabilités doivent être clairement réparties entre les membres du consortium ;
- Appliquer des principes de transparence tout au long du processus ;
- Favoriser la diversité au sein du consortium pour enrichir les capacités et l'expertise ;
- La signature d'une convention de partenariat détaillant les rôles de chaque membre et l'organisation de réunions régulières sont également essentielles pour maintenir une collaboration efficace.

2. Collaboration structurée à long terme : Favoriser la formation de collectifs d'acteurs locaux ou thématiques qui se regroupent pour mener des actions concertées contre l'extrémisme violent. Ces collectifs peuvent être très flexibles dans leur fonctionnement, ce qui leur permet de réagir rapidement aux défis locaux sans être entravés par les obligations formelles d'une structure traditionnelle. Pour réussir dans cette approche :

- Mettre en place des modes de prise de décision adaptés à chaque situation, en fonction de l'expertise et des enjeux spécifiques ;
- Organiser des réunions régulières pour évaluer la situation locale, concevoir des projets et assurer un suivi efficace ;
- Assurer une diffusion proactive de l'information au sein du collectif pour mobiliser rapidement les membres lorsqu'une problématique émerge.

II. Planifier à plus long terme

Un défi majeur pour assurer la pérennité des partenariats réside dans la gestion des ressources à long terme. Chaque initiative peut nécessiter des ressources spécifiques, souvent dépendantes de financements extérieurs initiaux. Cependant, il est crucial d'envisager des mécanismes de mobilisation de ressources locales et d'auto-renouvellement pour garantir la durabilité des actions entreprises. Dans de nombreux cas, les partenariats débutent avec un financement initial et évoluent vers des arrangements plus stables une fois que l'initiative est solidement ancrée.

Les partenaires, individuellement et collectivement, doivent avoir à l'esprit une stratégie « d'évolution », si possible exprimée dès le début et même articulée dans l'accord initial de partenariat. On peut avoir quatre

Section 2 : Réussir la collaboration

Pour évaluer et atteindre une collaboration réussie entre la CNLCT et les organisations partenaires, plusieurs aspects clés doivent être pris en compte. Voici les principaux points abordés pour garantir l'efficacité et la durabilité du partenariat :

A quoi ressemble une collaboration réussie ?

Une collaboration efficace et fructueuse peut être définie par plusieurs caractéristiques importantes :

- **Atteinte des objectifs fixés** : Le partenariat doit réussir à réaliser les objectifs spécifiques qu'il s'est fixé initialement, que ce soit dans la mise en œuvre de projets ou dans la réalisation de programmes d'activités planifiés.
- **Impact au-delà du cercle immédiat des parties prenantes** : Un partenariat efficace génère un impact significatif non seulement parmi ses parties prenantes directes, mais aussi parmi les bénéficiaires du projet et la communauté dans son ensemble. Ce succès est reconnu par ceux qui en bénéficient directement ou indirectement.
- **Durabilité et autonomie** : Un partenariat durable est capable de fonctionner de manière autonome à long terme. Cela peut être assuré par un engagement continu des organisations partenaires ou par la mise en place de mécanismes pérennes qui prennent le relais une fois le partenariat initial terminé.
- **Création de valeur ajoutée** : Chaque organisation partenaire doit percevoir des bénéfices tangibles et significatifs grâce à la collaboration. Cela peut se traduire par l'adoption de nouvelles méthodes de travail, l'amélioration des systèmes internes, ou encore le renforcement des capacités organisationnelles.
- **Contribution au mouvement global** : Un partenariat réussi contribue positivement au domaine public en partageant ses expériences et résultats. Cette contribution peut inspirer d'autres initiatives similaires à travers des leçons apprises et des bonnes pratiques largement diffusées.

Mesure de la réussite d'un partenariat

Pour évaluer l'efficacité d'un partenariat, il est crucial de se concentrer sur trois aspects principaux :

- **Impacts du partenariat sur la société** : Mesurer les effets concrets du partenariat sur les bénéficiaires et la communauté concernée.
- **Valeur du partenariat pour les organisations partenaires** : Évaluer les bénéfices et avantages que chaque organisation retire de son engagement dans le partenariat.
- **Coûts et bénéfices de l'approche collaborative** : Analyser les coûts associés à la mise en œuvre du partenariat par rapport aux bénéfices et aux résultats obtenus.

⁴ Voir en annexe Tableau 4 : Scénarios d'évolution des partenariats

Évaluation et suivi

L'évaluation d'un partenariat nécessite des méthodes adaptées qui vont au-delà des simples critères de rendement conventionnels. Elle exige une approche participative et réflexive, intégrant à la fois les résultats tangibles et les processus organisationnels plus larges. Idéalement, les partenaires devraient convenir dès le début du partenariat des indicateurs à suivre, couvrant à la fois les objectifs individuels et communs, pour évaluer régulièrement l'efficacité et l'impact de leur collaboration.

Règles d'or pour maintenir le partenariat

Pour maintenir un partenariat solide même en période de crise, il est crucial de suivre ces trois règles d'or :

- Bâtir sur des valeurs partagées : Les partenariats qui réussissent sont guidés par des valeurs communes et partagées par toutes les parties prenantes.
- Être créatif : Chaque partenariat est unique et nécessite des approches adaptées et créatives pour surmonter les défis et saisir les opportunités.
- Être courageux : Les partenariats impliquent toujours des risques. Il est nécessaire d'être courageux pour prendre des décisions difficiles et explorer de nouvelles avenues.

Conclusion et recommandations :

L'élaboration et l'adoption d'une approche collaborative entre la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT) et les Organisations de la Société Civile (OSC) pour la prévention de l'extrémisme violent nécessite une flexibilité et une adaptation constantes aux besoins et aux dynamiques évolutives du terrain. Ce guide a été conçu pour fournir les concepts clés, les méthodes et les attitudes nécessaires à une collaboration efficace. Cependant, son utilisation efficace dépend largement du contexte spécifique dans lequel il est appliqué.

Il est crucial que l'équipe responsable de l'utilisation de ces outils prenne le temps d'évaluer leur efficacité, en examinant la facilité d'utilisation ainsi que l'atteinte des résultats escomptés. Cette rétroaction permettra d'ajuster et d'améliorer continuellement les approches de collaboration mises en place.

Par ailleurs, pour renforcer davantage la collaboration entre la CNLCT, les OSC, les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé, il est recommandé d'envisager l'utilisation d'une plateforme numérique dédiée. Une telle plateforme pourrait jouer un rôle crucial en centralisant les ressources, facilitant les discussions et la collaboration, coordonnant les efforts, soutenant les initiatives locales et permettant le suivi et l'évaluation des interventions.

Voici comment une plateforme numérique pourrait bénéficier à la collaboration dans la prévention de l'extrémisme violent :

- Centralisation des ressources : Elle permettrait de stocker et de partager des ressources essentielles telles que des rapports, des études de cas, des guides et des outils de formation, facilitant ainsi l'accès à l'information pertinente pour tous les partenaires.
- Facilitation des discussions et de la collaboration : Des fonctionnalités de discussion en ligne favoriseraient l'échange d'expériences, d'idées et de bonnes pratiques entre les partenaires, renforçant ainsi la coopération et l'apprentissage mutuel.
- Coordination des efforts : La plateforme pourrait aider à planifier, suivre et coordonner les activités, clarifier les rôles et responsabilités, et optimiser l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à une action collective plus efficace.
- Soutien aux initiatives locales : En connectant les organisations locales avec des ressources et des expertises au niveau national et international, elle renforcerait les capacités locales et encouragerait l'appropriation des solutions de prévention de l'extrémisme violent au niveau communautaire.
- Suivi et évaluation : L'expérience a montré que les capacités des OSC en matière de suivi et évaluation sont relativement limitées, cette plateforme va permettre la collecte de données sur les activités menées et les résultats obtenus, une plateforme numérique faciliterait l'évaluation continue des impacts, permettant aux OSC et la CNLCT d'ajuster leurs stratégies en fonction des leçons apprises.

Cette plateforme de collaboration entre la CNLCT et les OSC pourrait grandement améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

- Une telle plateforme permettrait une coordination régulière entre la CNLCT et les OSC, assurant un suivi en temps réel des projets et des initiatives locales. Les OSC, qui sont souvent sur le terrain, fourniraient des retours directs sur l'impact des actions menées et les défis rencontrés, permettant ainsi à la CNLCT de mieux ajuster les priorités de la stratégie nationale.
- La plateforme offrirait un espace pour une évaluation participative où les OSC et la CNLCT peuvent échanger des données, des évaluations de performance et des indicateurs de réussite. Ce dialogue direct entre les différents acteurs garantirait que l'évaluation de la stratégie repose sur des données de terrain, assurant une meilleure compréhension des résultats et de l'impact des initiatives sur les communautés.
- La plateforme faciliterait le partage d'informations et d'expériences entre la CNLCT et les OSC, la plateforme permettrait de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Ainsi, les OSC demeurent un acteur incontournable dans le suivi et l'évaluation de la stratégie dans la mesure où elles sont un acteur de proximité capable de mettre en œuvre des initiatives locales de prévention de l'extrémisme violent donnant et permettant aux OSC de faire des retours immédiats sur les effets des initiatives entreprises et les obstacles rencontrés, permettant ainsi à la CNLCT de suivre de près et d'évaluer régulièrement l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie.

La CNLCT et ses partenaires, particulièrement de la société civile, sont appelés à collaborer durablement et efficacement en mettant en œuvre les outils et les mécanismes préconisés par ce guide pour atteindre leurs objectifs communs.

: Sa création et sa composition

En vertu de la Loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, l'article 66 de la présente loi organique présume : une commission dénommée « Commission nationale de lutte contre le terrorisme » est créée auprès de la présidence du gouvernement qui en assure le secrétariat permanent.

L'article 67 en présente la composition, modifiée et complétée par la loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019.

La Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme est composée de :

- Un représentant de la Présidence du Gouvernement, président exerçant à plein temps
- Un représentant du Ministère de la Justice, vice-président, exerçant à plein temps
- Un représentant du Ministère de la Justice de la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation, membre
- Deux représentants du Ministère de l'Intérieur, membres
- Un représentant du Ministère de la Défense Nationale, membre
- Un représentant du Ministère des affaires étrangères, membre
- Un représentant du Ministre chargé des droits de l'Homme, membre
- Un représentant du Ministère des Finances de la Direction Générale des Douanes, membre
- Un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, membre
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Direction des Forêts, membre
- Un représentant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, membre
- Un représentant du Ministère des Affaires Religieuses, membre
- Un représentant du Ministère de la Culture, membre
- Un représentant du Ministère de l'Education, de la Direction des Programmes, membre
- Un représentant du Ministère de la Santé
- Un représentant du Ministère des affaires sociales.
- Un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Un Premier Juge d'Instruction Spécialisé dans les Affaires de Terrorisme, membre
- Un expert de l'Agence des Renseignements et de la Sécurité pour la Défense, membre
- Un expert de l'Agence Technique des Télécommunications, membre
- Un expert de la Commission Tunisienne des Analyses Financières, membre.

Le Président de la Commission peut inviter toute personne bénéficiant de l'expertise et de la spécialisation requise ou représentant les OSC à assister aux réunions de la Commission à des fins consultatives sur les questions soumises à la Commission pour discussion.

Missions

CNLCT entant qu'organe institutionnel légale dispose d'une mission constituée par un ensemble de rôles complémentaires qui, ensemble, permettent d'atteindre les objectifs de la CNLCT.

Cette mission est constituée par l'accomplissement d'un :



Rôle stratégique

Emettre des principes directeurs permettant de prévenir et lutter contre le terrorisme, assister à la mise en place de programmes et de politiques permettant de lutter contre le terrorisme et proposer les mécanismes appropriés pour les mettre en œuvre.

Collecter et analyser les données aux fins de réaliser une étude diagnostique nationale sur le phénomène du terrorisme, son financement ainsi que les phénomènes criminels s'y rapportant, en vue d'identifier ses caractéristiques, ses causes, évaluer ses dangers et proposer les moyens pour lutter contre ce phénomène et en fixer les priorités nationales.

Participer aux activités de recherche et d'études pour mettre à jour les législations régissant les domaines liés au terrorisme de manière à mettre en œuvre les programmes de l'Etat en matière de lutte contre ce phénomène.



Rôle de sensibilisation

Diffuser la prise de conscience sociale des dangers du terrorisme à travers des campagnes de sensibilisation, des programmes culturels et éducatifs, de publication des éditions et de guides et la tenue de congrès, de colloques rassemblant tous les secteurs de la société pour renforcer la vigilance, la confiance et résilience pour la lutte contre le terrorisme.

Organiser des sessions de formation et superviser les programmes de formation d'experts sur le plan interne et externe.



Rôle régulateur

Suivre et évaluer la mise en œuvre des résolutions des instances de l'Organisation des Nations Unies spécialisées en matière de lutte contre le terrorisme et la répression du financement de la prolifération des armes de destruction massive, dans le cadre du respect des obligations internationales de la Tunisie et du soutien de l'effort international dans la lutte contre le terrorisme.

La mise en œuvre de la liste des Nations Unies établie par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité (Résolution 1267).



Rôle consultatif

Donner un avis sur les projets de textes juridiques relatifs à la lutte contre le terrorisme.

Proposer des mécaniques appropriées pour la mise en œuvre des programmes et des politiques des autorités gouvernementales visant à soutenir les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme.



Rôle de coordination

Faciliter la communication entre les différents ministères et coordonner leurs efforts dans les domaines de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme.

Coopérer avec les organisations internationales et les composantes de la société civile concernées par la lutte contre le terrorisme et les assister à mettre en œuvre leurs programmes dans ce domaine.

Coordonner et suivre des efforts nationaux déployés pour appliquer les mesures de protection des personnes concernées conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi N°26-2015. En coordination avec les services et les structures concernés, veiller à fournir aux victimes du terrorisme, une assistance permettant de garantir la réhabilitation physique et psychologique, faciliter leur réinsertion sociale. Ces acteurs veillent également à assurer le suivi des dossiers des victimes auprès des autorités publiques et les appuient en cas de besoin, pour lever tous les obstacles qui entravent le libre exercice de leurs droits fondamentaux.

Annexe 2: Catégorisation des OSC et des associations, et leurs catégories

En se basant sur le rapport publié par le Centre d'Information, de Formation, d'Études et de Documentation sur les Associations (IFEDA) le 19 mars 2024, qui présente le nombre total d'associations, leurs domaines d'activité et leur répartition géographique, nous avons remarqué que parmi les 16 domaines d'activité répertoriés (sport, culture, environnement, citoyenneté, scientifique, etc.), le domaine de la prévention de l'extrémisme violent est absent. Par conséquent, d'un point de vue juridique et statutaire (selon les statuts au moment de la création de l'association), on ne peut pas affirmer qu'il existe des associations spécialisées dans la prévention de l'extrémisme violent. Donc il est difficile de confirmer avec assurance qu'il existe aujourd'hui une société civile spécialisée dans la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre le terrorisme.

Rappelons que les associations en Tunisie peuvent être réparties selon le critère de capacités et des moyens en 3 catégories :

- **Des grandes associations** : qui disposent de grandes capacités (humaines, financières, matérielles, expérience...) et qui gèrent des grands projets
- **Des moyennes associations** : qui disposent des capacités moyennes
- **Des petites associations** : qui disposent des moyens et des capacités limitées

Selon le critère de l'étendue de l'activité au niveau géographique, les associations peuvent être réparties en 3 catégories :

- **Des associations nationales** : l'étendue de ses activités couvre la plupart de territoire national
- **Des associations régionales** : ses activités couvrent la région dans laquelle se trouve l'association
- **Des associations locales** : ses activités couvrent seulement le territoire local.

Tableau 1 : liste des outils par étape

Etapes	Outils
Etape 1 : Identifier les parties prenantes pertinentes	Outil 1 : l'outil de « Cartographie des associations potentiellement partenaires »
	Outil 2 : l'outil de choix des partenaires
Etape 2 : Former une vision commune et des objectifs communs	Outil 3 : Comment impliquer les associations dans l'appropriation et l'attente des objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme
	Outil 4 : Etablir un plan d'engagement des associations
Etape 3 : Affecter les rôles et responsabilités	Outil 5 : Répartir les rôles et responsabilités
	Outil 6 : Communiquer les projets des associations aux responsables et points focaux régionaux
Etape 4 : Former une structure de pilotage et de coordination	Outil 7 : Outil de gestion et de coordination de collaboration
Etape 5 : Créer une dynamique collective cohérente et durable	Outil 8 : Comment constituer un réseau de prévention de l'extrémisme violent
	Outil 9 : Comment mobiliser et impliquer les associations dans les événements organisés par la CNLCT
	Outil 10 : Comment planifier les réunions et les rencontres avec les associations ?
	Outil 11 : Comment renforcer l'efficacité des réunions?
	Outil 12 : Comment planifier la communication sur les événements de la CNLCT ?
	Outil 13 : Outil de travail et de collaboration à distance
Etape 6 : Faire le suivi et évaluation	Outil 14 : Outil de reporting des associations à la CNLCT
	Outil 15 : Suivi, évaluation et développement de la collaboration entre la CNLCT et les associations

Tableau 2 : Le modèle de présentation des outils

Intitulé de l'outil	Titre qui résume la fonction et l'objectif de l'outil PMACS
Description de l'outil	Brève description de l'outil, de son utilité, de son importance, dans quelle phase il intervient dans la dynamique multi acteurs
Objectifs de l'outil	Énumération des objectifs que l'outil vise à atteindre
Qui doit être impliqué?	Quelles sont les personnes et/ou les groupes de personnes qui doivent être impliquées dans sa mise œuvre ? Qui devrait l'utiliser ?
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Description des étapes d'utilisation et/ou des processus à suivre pour l'usage de l'outil.
Les précautions d'emploi et Limitations	Cette section vise à s'assurer que l'outil est correctement utilisé au moment opportun et à atténuer les éventuels risques de mauvaise compréhension liés à son utilisation. Mention des différents scénarios et/ou situation qui peuvent entraver l'efficacité de outils. Ceci permettra aux utilisateurs de décider ou non de son usage
Ressources	Les différents modèles de document, le cas échéant et/ou les ressources supplémentaires pour que les utilisateurs puissent accéder à plus de détails en fonction de leur intérêt leur permettant une meilleure compréhension de l'outil.
Recommandations et bonnes pratiques	Recommandations issues de l'usage antérieur de l'outil (éventuellement par d'autres dynamiques) et qui peut continuer à l'optimisation de son usage

Tableau 3 : Les Défis et les risques de la collaboration et les mesures de leur atténuation

Défis Potentiels de la Collaboration	Mesures de leur Atténuation
Bureaucratie administrative : Les procédures administratives complexes et les exigences bureaucratiques ralentissent le processus de prise de décision et de mise en œuvre des projets collaboratifs, ce qui peut décourager les OSC de s'engager dans la collaboration.	Renforcer les mécanismes de dialogue et de transparence : Instaurer des réunions régulières et des canaux de communication ouverts afin de renforcer la confiance mutuelle.
Rigidité organisationnelle : Les structures organisationnelles rigides de la CNLCT peuvent limiter sa capacité à s'adapter rapidement aux besoins et aux priorités des OSC.	Simplifier les procédures : Alléger les exigences bureaucratiques pour les OSC et mettre en place des processus décisionnels plus flexibles, ajustables rapidement en fonction des retours des OSC.
Exigences strictes de conformité : Les exigences strictes et excessives en matière de conformité et de conformité aux règles et aux réglementations administratives peuvent imposer des charges administratives supplémentaires aux associations, ce qui peut décourager leur participation à des initiatives collaboratives	Établir des canaux de communication clairs : Créer des canaux de communication spécifiques et réguliers entre la CNLCT et les OSC.
Manque de communication : Le manque de Communication entre les différentes unités administratives de la CNLCT peut rendre difficile la coordination et la collaboration avec les OSC, en générant des duplications d'efforts et des conflits de compétences.	Organiser des réunions de coordination fréquentes : Tenir des réunions périodiques pour assurer une coordination efficace.
Culture organisationnelle axée sur le contrôle : Une culture de contrôle et de surveillance peut créer un climat de méfiance entre la CNLCT et les OSC, ce qui peut compromettre la confiance mutuelle et entraver la collaboration effective.	Construire des partenariats basés sur des valeurs et objectifs communs : Élaborer des plans d'action détaillés et collaborer pour identifier et aligner les objectifs communs.
Manque de flexibilité : Le manque de flexibilité peut limiter la capacité de la CNLCT à s'adapter aux défis émergents dans la lutte contre l'extrémisme violent, ce qui peut compromettre sa capacité à tirer parti des compétences et des ressources des OSC.	Mener des campagnes de sensibilisation : Améliorer l'image de la collaboration par le biais d'initiatives de communication positive.

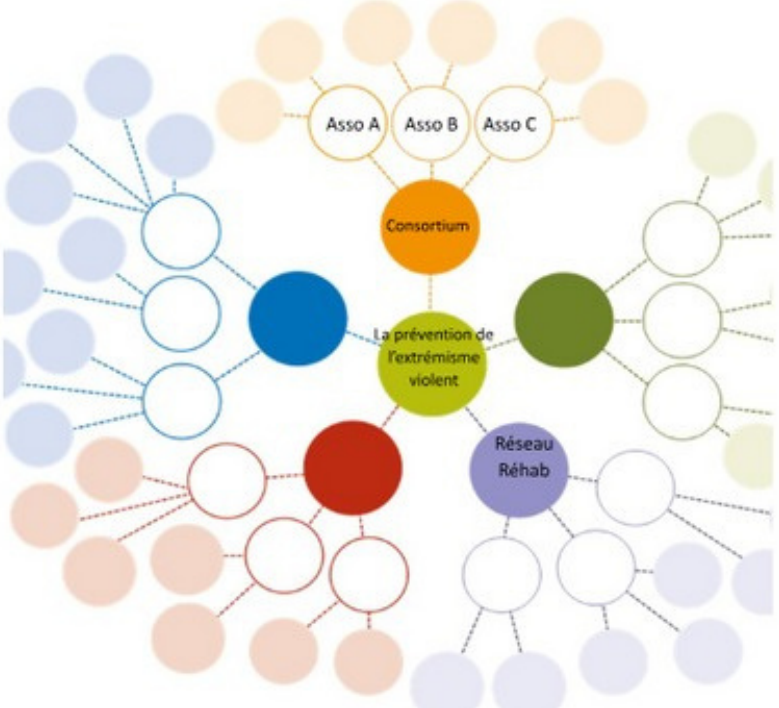
Défis Potentiels de la Collaboration	Mesures de leur Atténuation
Méfiance et divergences politiques : Les associations peuvent ne pas avoir confiance en la CNLCT en raison de divergences politiques, de préoccupations liées à la confidentialité ou de perceptions négatives concernant les politiques gouvernementales en matière de lutte contre le terrorisme.	Faciliter l'accès aux données et ressources : Partager les informations et les outils pertinents avec les OSC.
Objectifs différents : Les OSC peuvent avoir des objectifs différents (objectifs à court terme axés sur le projet) de ceux de la CNLCT, ce qui peut entraîner des tensions ou des conflits sur les priorités de travail, les approches de prévention et les stratégies de mise en œuvre. Accès Limité aux Ressources : Les associations peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux	Engager activement les communautés locales : Encourager la participation des communautés locales afin de renforcer leur soutien.
Crainte de stigmatisation : Les OSC craignent d'être perçues comme des collaborateurs involontaires de la CNLCT, ce qui peut nuire à leur réputation et à leur crédibilité auprès de leurs communautés.	Mettre en avant les succès collaboratifs : Promouvoir les réussites et les impacts positifs des projets menés en collaboration.

Tableau 4 : Scénarios d'évolution des partenariats

Scénario d'évolution	Commentaires
Certaines organisations Partenaires quittent le partenariat	Dans tous les partenariats, il y aura un aspect de succession, dans le sens de passer le témoin des « fondateurs » aux « successeurs ». Des personnes peuvent quitter le partenariat (pour n'importe quelle raison) à tout moment. La planification de la succession est donc vitale en vue de : • S'assurer de la survie du partenariat après le départ de certains individus ; • Permettre aux nouveaux arrivés de se rattraper et s'intégrer rapidement ; • Obtenir l'engagement actif des nouveaux arrivants, même si leur style opérationnel est différent de celui de leurs prédécesseurs.
Le partenariat se dissout (1)	Les partenaires peuvent décider que l'une des organisations partenaires est maintenant mieux placée pour gérer et développer indépendamment le programme de travail. Dans ce cas, les partenaires accepteront de lui remettre les activités du partenariat et ses actifs. Peut-être des personnes importantes des autres organisations partenaires peuvent rester impliquées en tant qu'administrateurs ou en qualité de conseillers mais la responsabilité ne sera plus exercée par le partenariat lui-même.
Le partenariat se dissout (2)	Les partenaires décident de créer une institution trans-sectorielle complètement nouvelle pour remplacer la gestion et le développement de l'initiative basée sur le partenariat. Il y a un certain nombre de choix à faire ici (voir Encadré 6). Pour pouvoir sélectionner l'institution la plus appropriée, les partenaires peuvent recourir à une aide extérieure. Comme dans le cas ci-dessus, des personnes du partenariat peuvent y exercer des rôles d'administrateurs ou de conseillers, au moins durant la phase de passation de charge
Le partenariat prend fin	Quelques-unes des initiatives de partenariats les mieux réussies et les plus innovatrices sont celles conçues pour être « temporaires » si bien que la fin du partenariat est un signe de réussite plutôt que d'échec (même si c'est difficile de le faire admettre à ceux qui sont en dehors du partenariat). Dans certains cas, inévitablement, un partenariat prend fin parce qu'il est incapable d'atteindre ses objectifs quelle qu'en soit la raison. Si les étapes suggérées dans cette publication sont suivies, cela ne devrait pas arriver ! Quand un partenariat prend fin, quelle qu'en soit la raison, c'est important pour tous ceux qui sont concernés de reconnaître et de célébrer le travail accompli !

Annexe 3 : Outils pour l'étape 1 : Identifier les parties prenantes pertinentes

Outil 1 : l'outil de « Cartographie des associations potentiellement partenaires »				
Intitulé de l'outil	Cartographie des associations			
Description de l'outil	Il s'agit de dresser une carte rapide des principales associations selon les catégories/secteurs auxquels elles appartiennent.			
Objectifs de l'outil	L'objectif principal de cet outil est de d'identifier les organisations de la société civile qui travaillent directement ou indirectement sur la thématique de la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale			
Qui doit être impliqué ?	Equipe CNLCT et éventuellement ses partenaires techniques et financiers			
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Cet outil est à développer avant de commencer un processus de collaboration. Les étapes d'utilisation : 1. Prospection et listing des associations de l'écosystème dans lequel travaille la CNLCT et particulièrement les associations qui travaillent sur la thématique de la prévention de l'extrémisme violent. Pour le faire plusieurs la CNLCT peut recourir : • Études préliminaires • Base de données des ONG/gouvernement • Rapports de recommandations • Stratégie/directives de partenariat • Appels à manifestation d'intérêt ou à projets Exemple de tableau représentant les associations avec leur domaine d'activité, rôle et implication potentielle dans le processus de prévention de l'extrémisme violent :			
	Acteurs	Domaine d'activité	Objectifs/rôles	Implication potentielle dans le processus de
	Association A	Cohésion sociale et inclusion	Renforcer la cohésion sociale à travers l'inclusion des catégories des personnes vulnérables	Forte
	Association B	Science		Moyenne
	Association C	Sport		Moyenne
	2. Positionner et regrouper les OSC: Par apport à la thématique centrale « la prévention de l'extrémisme violent » situé dans le centre du graphique, positionner les associations selon leur intérêt à la thématique centrale selon des codes formes et couleurs (identité, activité, secteur, emplacement, etc.). La taille de la forme peut indiquer l'importance de l'association			

	
Les précautions d'emploi et Limitations	• Il faut connaître l'écosystème dans lequel la CNLCT agit • S'assurer que la CNLCT dispose d'une base de données des associations mise à jour • Connaître les enjeux et les objectifs des association qui travaillent sur la thématique de l'extrémisme violent
Ressources complémentaires	https://lirsa.cnam.fr/medias/fichier/godethtml__1263315692359.html www.lapro prospective.fr Godet Michel, Manuel de prospective stratégique, Tome 1 : une indiscipline intellectuelle. Tome 2 : L'art et la méthode, Paris, Dunod, 1997. Godet Michel et al, « La boîte à outils de prospective stratégique », 2003.
Recommandations et bonne pratiques	• Recueillir les informations sur l'écosystème intéressé par la question de la prévention de l'extrémisme violent • Vérifier si les informations sont mises à jour • Former l'équipe sur l'utilisation de l'outil • S'assurer que la CNLCT dispose déjà de l'information sur les associations qui travaillent sur la thématique de l'extrémisme violent

Outil 2 : l'outil de choix des partenaires

Intitulé de l'outil	L'outil de choix des partenaires				
Description de l'outil	C'est une méthode structurée et méthodologique qui sert à déterminer les collaborateurs et partenaires potentiels de la CNLCT				
Objectifs de l'outil	L'objectif principal de cet outil est de rechercher des points de convergence et des points de divergence afin de construire des relations de collaborations et des alliances avec les associations.				
Qui doit être impliqué ?	Equipe CNLCT et éventuellement ses partenaires techniques et financiers				
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Cet outil est à développer avant de commencer un processus de collaboration. Les étapes d'utilisation : 1. Pour chaque association située dans l'écosystème de la thématique de prévention de l'extrémisme violent, élaborer un tableau sous forme d'une liste de contrôle pour évaluer les capacités des associations				
	Rang	Critères à remplir	Critères remplis		
			Oui	Partiellement	Non
	1	Gouvernance et conformité • Séparation entre organes de décisions et d'exécution • Existence de manuels et des procédures • Conformité statutaire • Existence de Stratégie et de plan d'activités • Neutralité politique • Déclaration des conflits d'intérêts pour permettre l'évaluation des relations • Notoriété et Fiabilité • Capacité à mobiliser des fondsEffectif et capacités d'exécution			
	2	Capacité technique (pour l'exécution des programmes de travail) • Expérience préalable • Historique • Compétences de membres • Ressources adéquates pour permettre la mise en œuvre • Situation géographique et aspect pratique des modalités de travail. • Capacité à mener efficacement la planification, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports • Relations communautaires saines et ancrage local • Capacité à saisir l'apprentissage et à se développer • Capacité à s'adapter, à être flexible et à bien travailler en équipe			
	3				

2. Identifier les enjeux stratégiques et les objectifs associés à la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et positionner chaque acteur sur chaque objectif : la matrice MAO

Cette étape permet de repérer les convergences et les divergences des associations qui remplissent les critères indiqués dans la liste de contrôle sur les différents objectifs de la CNLCT notamment sur les objectifs de la nouvelle SNLCET. Ce qui permet d'identifier les objectifs consensuels et les objectifs conflictuels, ceux qui donnent lieu à des oppositions d'intérêts et à des confrontations entre les acteurs.

Le positionnement des associations par rapport aux objectifs permet aussi d'évaluer le degré d'implication des acteurs sur les différents objectifs en précisant l'importance des positions favorables et défavorables pour chaque objectif.

La technique consiste à remplir une matrice (associations x objectifs). Les différentes cases de la matrice sont remplies de la manière suivante :

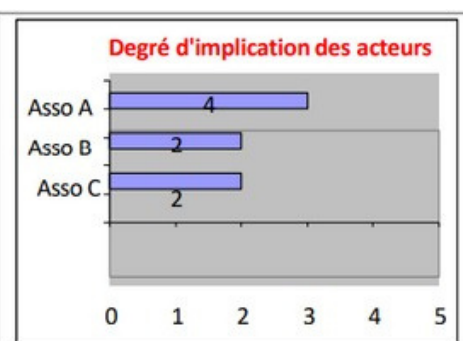
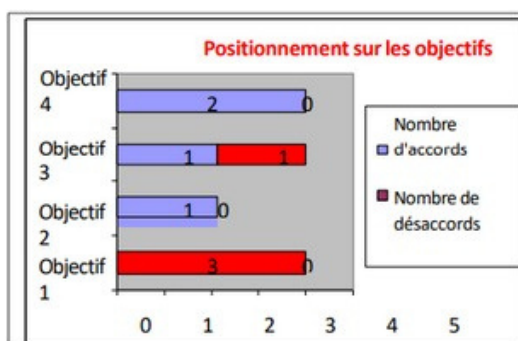
+1: lorsque l'acteur i est favorable à l'objectif j

- 1 : lorsque l'acteur i est opposé à l'objectif j

0 : lorsque l'acteur i est neutre vis-à-vis de l'objectif j

Matrice Acteurs x Objectifs

	Les objectifs de la NSLCET				Nombre de positions
	O1	O2	O3	O4	
Asso A	1	1	1	1	4
Asso B	1	0	-1	0	2
Asso C	1	0	0	1	2
Nombre d'accords (+)	3	1	1	2	
Nombre de désaccords (-)	0	0	-1	0	
Nombre de positions	3	1	2	0	



	La matrice de positionnement des associations sur les objectifs est riche en enseignement. Elle permet de dégager le degré d'implication de chaque acteur sur les différents objectifs : il suffit pour cela de prendre la somme ligne par ligne (c'est-à-dire acteur par acteur). Les acteurs les plus impliqués, les plus engagés dans ce jeu, ceux qui sont concernés par un grand nombre d'objectifs. Pour notre cas, l'asso A est l'acteur le plus impliqué. C'est l'acteur partenaire de la CNLCT. D'autre part, l'objectif n°1 est l'objectif sur lequel il y a un consensus (3 accords) et une convergence par la plupart des associations.
Les précautions d'emploi et Limitations	Il faut connaître l'écosystème dans lequel la CNLCT agitS'assurer que la CNLCT dispose d'une base de données des associations mise à jour Connaître les enjeux et les objectifs des association qui travaillent sur la thématique de l'extrémisme violentS'assurer que les associations connaissent déjà la nouvelle stratégie.
Ressources complémentaires	https://lirsa.cnam.fr/medias/fichier/godethtml__1263315692359.htmlwww.laprospetive.frGodet Michel, Manuel de prospective stratégique, Tome 1 : une indiscipline intellectuelle. Tome 2 : L'art et la méthode, Paris, Dunod, 1997.Godet Michel et al, « La boîte à outils de prospective stratégique », 2003.
Recommandations et bonnes pratiques	Recueillir les informations sur l'écosystème intéressé par la question de la prévention de l'extrémisme violentVérifier si les informations sont mises à jour Former l'équipe sur la méthode Mactor (matrice positionnement sur les objectifs de la CNLCT)Prévoir d'autres outils de choix de partenaireCette approche devrait être mise en œuvre une fois que l'association a été vérifiée pour s'assurer qu'elle satisfait déjà aux critères fondamentaux (tels que mentionnés dans la liste de contrôle), tels que la conformité légale, l'ancrage local, la notoriété et l'image de marque, la neutralité politique, ainsi que les capacités d'exécution et de gestion.

Annexe 4 : Outils pour l'Etape 2 : Former une vision commune et des objectifs communs

Outil 3 : Comment impliquer les associations dans l'appropriation et l'attente des objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme

Intitulé de l'outil	Impliquer les associations dans les objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme
Description de l'outil	Cet outil est un document contenant des étapes à suivre pour engager les associations à s'approprier les objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme
Objectifs de l'outil	L'objectif principal de cet outil est de garantir une appropriation des objectifs de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme par les associations et d'encourager un partenariat efficace et coordonné pour maximiser l'impact des initiatives de lutte contre l'extrémisme violent.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe CNLCT (direction de la coopération internationale et la relation avec la société civile et le secrétariat général de la CNLCT et toute personne impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	1.Étape1 : Élaborer une feuille de route détaillant les objectifs, les actions prioritaires et les mesures clés de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Ce résumé devrait être rédigé de manière accessible et compréhensible pour les associations, en évitant le jargon technique autant que possible. 2.Étape 2 : Inviter les associations identifiées et sélectionnées comme partenaires clés et les associations bénéficiaires de fonds dans le cadre de projet tarabot 2 à des ateliers de vulgarisation pour présenter la nouvelle stratégie et surtout le volet où les associations peuvent contribuer dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et leur expliquer en détail les objectifs de la stratégie. Ces ateliers peuvent également servir de forum pour discuter des défis et des opportunités liés à la mise en œuvre de cette stratégie. 3.Étape 3 : Organiser des tables de consultation et inviter les associations à participer à des sessions de consultation où ils pourront donner leur feedback sur la stratégie proposée, poser des questions et partager leurs préoccupations. Cette approche favorise l'appropriation de la stratégie par les associations 4.4.Étape 4 : déclinaison et personnalisation des objectifs : Encourager les associations à personnaliser les objectifs de la stratégie en fonction de leurs domaines d'expertise, de leurs ressources et de leurs priorités locales. Cela peut se faire en leur fournissant des conseils et des exemples pratiques pour adapter les objectifs généraux à leur contexte spécifique.
Les précautions d'emploi et limitations	• S'assurer que toutes les associations pertinentes sont invitées à participer pour garantir une représentation diversifiée et inclusive des points de vue. • Veillez à ce que les ateliers et les tables de concertation restent neutres en encourageant un dialogue ouvert et respectueux entre les participants.

	• Respectez la confidentialité des discussions, en particulier lorsqu'il s'agit de partager des informations sensibles ou des expériences personnelles liées à l'extrémisme • Prenez des mesures pour assurer la sécurité des participants, notamment en choisissant des lieux sûrs et en mettant en place des protocoles de sécurité adéquats. Faites appel à des facilitateurs professionnels qualifiés pour animer les ateliers et les tables de concertation, afin de garantir un processus efficace et respectueux.
Ressources complémentaires	• Stakeholder engagement handbook (BiodivERsA) • Methodology for stakeholder engagement (AEBR) • Stakeholder engagement (a corporate sector perspective) (IFC) • Gender in multistakeholder partnerships (Partnerships 2030)
Recommandations et bonnes pratiques	Offrir un soutien technique aux associations pour renforcer leurs capacités à adapter et intégrer les objectifs de la NSLCET dans leurs projets Veiller à ce que les associations représentent la diversité des communautés et des perspectives. Encourager la participation des associations qui travaillent avec les groupes marginalisés et sous-représentés pour garantir une approche inclusive

Outil 4 : Etablir un plan d'engagement des associations

Intitulé de l'outil	Comment établir un plan d'engagement des associations
Description de l'outil	Il s'agit essentiellement d'un tableau indiquant le niveau d'engagement d'un partenaire et les stratégies possibles pour l'engager davantage
Objectifs de l'outil	Développer une compréhension plus profonde de niveau d'engagement des associations partenaires et identifier les stratégies qui encouragent un rôle plus actif et collaboratif des principales associations partenaires
Qui doit être impliqué ?	La direction de la coopération internationale et la relation avec la société civile et les partenaires technique et financiers de la CNLCT
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	• Etape 1 : Identifier les axes et les priorités communes avec les associations et sur lesquels vous êtes engagé et dans laquelle vous souhaitez approfondir votre compréhension de la manière de mieux gérer les relations avec les associations partenaires. • Etape 2 : Vérifier et réviser de toutes les données que vous avez sur les associations. Sont-elles suffisantes ? Avez-vous besoin de plus d'informations avant de concevoir le plan d'engagement ? • Etape 3 : Elaborer les aspects du plan d'engagement selon le modèle ci-dessous pour chaque association partenaire

	Axes d'engagement (inspirés des objectifs de la NSLCET)	Rôle (potentiel) de l'association	Position/Ty pe d'engagement	Intérêt/Be soin	Crainte/Inquiét ude	Stratégies d'engagement (motivations)	Indicateurs d'engagement
	Axe 1 :	Quel rôle cette association peut-elle jouer dans l'axe ?	Comment l'association se positionne-t-elle par rapport à l'axe ? Quel est le niveau d'engagement ?	Quel est l'intérêt ou le besoin de cette partie prenante concernée ? Comment l'axe peut-il être bénéfique à l'association ?	Quelles sont les inquiétudes et les craintes de l'association concernant cet axe ? Comment les gérer ?	Comment pouvons-nous motiver l'association à adhérer aux axes de la NSLCET ? Comment la garder impliquée ? De quelles motivations l'association a-t-elle besoin ?	Comment savons-nous qu'elles sont engagées ? Quels changements constatons-nous (attitudes et comportements) ?
	Exemple : Axe : inclusion des groupes vulnérables (jeunes diplômés en chômage)	A travers son projet l'association (les activités prévues, les résultats à atteindre, les ressources mobilisées...) jouera un rôle déterminant dans les efforts déployés pour l'inclusion des jeunes diplômés chômeurs	L'association exécute un projet sur l'inclusion des jeunes vulnérables avec un bailleur de fond			Assistance technique offerte Accès aux fonds/informations Réseautage. Tenir une relation durable par l'organisation des initiatives conjointes, mise en œuvre conjointe de projets, assistance technique, convocation, coalitions, alliances, partage d'informations,	
	• Etape 4 : Identifier les lacunes et améliorer le plan : identification des insuffisances en matière de connaissances sur votre plan d'engagement et recherche de moyens pour les combler par des entretiens, ateliers, études, enquêtes, questionnaires, etc.						
Les précautions d'emploi et limitations	• Avant de concevoir un plan d'engagement, il est essentiel de comprendre en profondeur les axes prioritaires sur les quels les associations et la CNLCT peuvent travailler conjointement. • Reconnaître que les besoins et les défis peuvent évoluer avec le temps, et concevoir le plan de manière à ce qu'il puisse s'adapter aux changements de circonstances.						
Ressources complémentaires	https://www.academia.edu/91225694/Retolaza_2022_Facilitation_des_processus_multiacteurs_Boite_a_outils						
Recommandations et bonnes pratiques	• Offrir un soutien technique aux associations pour renforcer leurs capacités à adapter et intégrer les axes prioritaires de la NSLCET dans leurs projets • Mettre à jour le plan d'engagement. • Appuyer les associations dans la mise en œuvre de leurs projets						

Annexe 5 : Outils pour l'Etape 3 : Affecter les rôles et responsabilités

Outil 5 : Répartir les rôles et responsabilités	
Intitulé de l'outil	Comment établir un plan d'engagement des associations
Description de l'outil	Le travail en partenariat requiert une coordination et une collaboration efficaces ainsi que des rôles et des responsabilités clairement identifiés pour chaque partenaire. Il arrive que les rôles se chevauchent, ce qui peut amener à une certaine confusion et frustration, voire à l'échec du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires peuvent également évoluer avec le temps
Objectifs de l'outil	Mettre en avant le rôle de chaque partenaire au sein du partenariat et déterminer la responsabilité de chacun. Il met également en évidence les lacunes/rôles non remplis et les besoins actuels en matière de capacités.
Qui doit être impliqué ?	La direction de la coopération internationale et la relation avec la société civile et les partenaires technique et financiers de la CNLCT et les associations partenaires
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	• Etape 1 : Identifier l'axe/le projet/activité/l'objectif objet de collaboration : Commencez par dresser une liste exhaustive de tous les axes, projet et livrables issus de la nouvelle stratégie. Chaque élément de cette liste doit contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie. Utilisez des descriptions claires et précises pour éviter toute ambiguïté. • Étape 2 : Déterminer les parties prenantes : Identifiez toutes les personnes impliquées dans le projet, y compris les membres de l'équipe, les associations partenaires, les partenaires techniques et financiers, et toute autre partie prenante pertinente (institutions publiques impliquées). Assurez-vous de comprendre leur rôle et leur influence sur le projet pour les positionner correctement dans la matrice RACI. • Étape 3 : Assigner les rôles selon la matrice RACI Pour chaque tâche et livrable identifié à l'étape 1, assignez l'un des rôles RACI (Responsable, Accountable, Consulted, Informed) aux parties prenantes identifiées à l'étape 2. Souvenez-vous : ◦ R (Responsable): Qui exécutera la tâche ? ◦ A (Accountable): Qui a l'autorité finale et la responsabilité ? ◦ C (Consulted): Qui fournira des conseils ou des informations ? ◦ I (Informed): Qui doit être tenu au courant de l'avancement ?

Matrice RACI: Les 4 Responsabilités

Responsable	Accountable	Consulted	Informed
<i>Celui qui réalise la tâche</i>	<i>Celui qui approuve la tâche</i>	<i>Celui qui est consulté</i>	<i>Celui qui doit être informé</i>
Qui ? Personne qui va exécuter la tâche : elle en est responsable.	Qui ? Personne qui va approuver la tâche : elle en est l'autorité.	Qui ? Personne qui va être consultée dans l'exécution de la tâche : elle est consultée.	Qui ? Personne qui sera informée lorsque la tâche est finie : elle est informée.
Sa mission : Réaliser la tâche qui lui a été attribué.	Sa mission : Veiller à l'exécution correcte de la tâche réalisée par le(s) responsable(s) et approuver l'activité faite.	Sa mission : Contribuer avec des conseils et opinions à ce que la tâche soit effectuée le plus efficacement possible.	Sa mission : Être tenue à jour sur les progrès réalisés, souvent à l'issue de la tâche ou du livrable.
Particularité : Il peut y avoir plusieurs responsables pour une même tâche, chacun fait une partie de la tâche.	Particularité : Une autorité par tâche.	Particularité : Il peut y avoir plusieurs personnes consultées et ce sont souvent des experts.	Particularité : Elle n'intervient pas activement dans la réalisation de la tâche.

- Étape 4 : Valider la matrice avec les parties prenantesPartagez la matrice RACI avec toutes les parties prenantes pour obtenir leur accord. Cela assure que chacun comprend ses responsabilités et celles des autres. Prenez en compte les feedbacks pour ajuster et affiner la matrice si nécessaire.
- Étape 5 : Intégrer et utiliser la matrice RACIIntégrez la matrice RACI dans les outils de gestion de projet que vous utilisez, comme Asana. Assurez-vous que la matrice est accessible à tous les membres du projet pour qu'ils puissent la consulter facilement. Utilisez la matrice comme un outil de communication et de clarification des rôles tout au long du projet.
- Étape 6 : réviser et ajuster la MatriceUn projet évolue, par conséquent, la matrice RACI doit être révisée et ajustée régulièrement pour refléter les changements dans les tâches, les livrables, ou les rôles des parties prenantes.

Les précautions d'emploi et limitations

- Les rôles et responsabilités des partenaires peuvent évoluer au cours du partenariat – certains assumeront ainsi davantage de responsabilités que d'autres.
- Veiller à ce que tous les rôles et responsabilités soient clairs et dotés de ressources suffisantes permet d'établir des collaborations fructueuses

Ressources complémentaires

<https://washmatters.wateraid.org/sites/g/files/jkxoof256/files/2021-03/3-r%C3%B4les-et-responsabilit%C3%A9s-qui-fait-quoi.pdf>
<https://asana.com/fr/resources/roles-and-responsibilities>

Recommandations et bonnes pratiques

- Identifiez les compétences, les expériences et les forces de chaque collaborateurAssigner des rôles et des responsabilités qui correspondent aux compétences et aux intérêts de chacun acteur.
- S'assurer que les objectifs et les axes de la NSLCET sont bien définis et compris par tous les partenaires. Les rôles et les tâches doivent être alignés sur ces objectifs pour garantir une contribution efficace à leur réalisation.
- Planifiez des révisions périodiques pour s'assurer que la matrice reste pertinente et utile.

Outil 6 : communiquer les projets des associations aux responsables et points focaux régionaux

Intitulé de l'outil	Document de projet à envoyer aux autorités régionales et aux points focaux régionaux
Description de l'outil	Il s'agit d'un document d'information de synthèse présentant les informations nécessaires, claires et concises sur un projet, une activité ou une initiative menée par une association dans une région ou une localité
Objectifs de l'outil	L'objectif de cet outil est d'informer les responsables régionaux sur les initiatives ou les projets (leurs objectifs, leurs méthodes et leurs résultats attendus) à mettre en œuvre dans leurs régions respectives, pour favoriser une compréhension commune et une collaboration et une implication efficace entre les associations et les autorités régionales.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe CNLCT/ Secrétariat général de la CNLCT, les points focaux régionaux
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	La rédaction de ce document doit aborder les aspects suivants 1.Introduction : Une brève introduction expliquant l'objectif du document et l'importance de la prévention de l'extrémisme violent au niveau régional et le rôle important des autorités régionales et des points focaux régionaux. 2.Aperçu du projet : Une description succincte du projet mené par l'association, y compris son objectif principal, sa portée géographique, sa durée et ses principales activités. 3.Approche et méthodologie : Une brève explication de l'approche stratégique et des méthodes utilisées par l'association pour prévenir l'extrémisme violent, y compris les partenariats établis avec d'autres acteurs locaux. 4.Résultats attendus : Une liste claire des résultats attendus du projet, y compris les indicateurs de succès et les objectifs à atteindre. 5.Impact potentiel : Une évaluation de l'impact potentiel du projet sur la réduction de l'extrémisme violent dans la région, en mettant en évidence les bénéfices attendus pour la communauté locale. 6.Partenariats et coordination : Une liste des partenaires impliqués dans le projet, y compris les autorités locales, les organisations de la société civile, les institutions académiques, etc., ainsi qu'une description de la coordination avec ces partenaires. 7.Besoin de soutien : Une section soulignant les besoins spécifiques de l'association en termes de facilitation et autorisation d'accès, logistique ou institutionnel pour assurer le succès du projet. 8.Contact : Les coordonnées de la personne de contact au sein de l'association, pour toute clarification ou demande d'information supplémentaire.

Les précautions d'emploi et limitations	• Veillez à ce que les informations présentées dans le document soient précises, fiables et vérifiées. • S'assurer que le document est rédigé de manière claire et concise, en évitant les termes techniques complexes et en privilégiant un langage simple et accessible • Identifiez et mettez en évidence les points clés du projet, tels que ses objectifs, ses activités principales, ses résultats attendus et son impact potentiel. • Respectez les protocoles de communication en vigueur au sein de la CNLCT
Ressources complémentaires	
Recommandations et bonnes pratiques	• Personnalisez le document en fonction des besoins, des intérêts et du niveau de connaissance du public cible, en l'occurrence les responsables régionaux et confirmer la réception des lettres d'invitation par les destinataires ? • Présentez les informations de manière concise, en évitant les redondances et les détails superflus. Toutefois, assurez-vous que le document soit suffisamment complet pour fournir une compréhension approfondie du projet et de ses implications régionales. • Proposez des recommandations spécifiques ou des actions à entreprendre pour soutenir ou renforcer le projet dans la région. Cela peut inciter les responsables régionaux à s'engager davantage dans le projet

Annexe 6 : Outils pour l'Etape 4 : Former une structure de pilotage et de coordination

Outil 7 : outil de gestion et de coordination de collaboration

Intitulé de l'outil	Les mécanismes de coordination et de gestion de la collaboration
Description de l'outil	Il s'agit d'un ensemble de procédures et d'étapes à suivre pour assurer une bonne coordination entre les collaborateurs
Objectifs de l'outil	L'objectif de cet outil est de faciliter le fonctionnement harmonieux et efficace d'un groupe de partenaires travaillant ensemble sur un projet ou une initiative commune.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe CNLCT/ Secrétariat général de la CNLCT, les points focaux régionaux et les associations partenaires
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Pour assurer une coordination fluide entre les partenaires, le mécanisme contient plusieurs mesures à entreprendre : 1. Créer des groupes de travail thématiques : selon la cohérence entre les objectifs de la NSLCET et les projets associatifs, créer des groupes thématiques pour traiter des questions spécifiques liées à la stratégie et au projet. Chaque groupe de travail peut se concentrer sur un aspect particulier du projet en lien avec la nouvelle stratégie exemple un groupe thématique sur la réhabilitation des ex-détenus, l'inclusion des jeunes vulnérables... 2. Organiser des réunions régulières : entre les partenaires (en présentiel ou à distance) pour discuter des progrès du projet, des défis rencontrés et des décisions à prendre. Ces réunions peuvent être mensuelles ou trimestrielles, en fonction de la nature et de l'envergure du projet... Mettez en place des tableaux de bord ou des rapports de suivi pour suivre les progrès réalisés vers les objectifs du projet 3. Créer une Plateforme de partage de ressources : Mettre en place une plateforme en ligne ou un espace de stockage partagé où les partenaires peuvent partager des documents, des outils, des ressources pédagogiques, des bonnes pratiques, etc. Utilisez aussi des outils tels que Google Drive, Dropbox ou Microsoft OneDrive pour partager des documents, cela facilite la collaboration et l'échange d'informations entre les partenaires. 4. Demander aux associations de désigner des points focaux et les connecter avec les points focaux régionaux de la CNLCT: Désignez des points focaux au sein de chaque partenaire (chef projet pour l'association et point focal régional pour la CNLCT) pour faciliter la communication et la coordination. Ces points focaux seront responsables de relayer les informations pertinentes à leur organisation respective et de servir de principaux interlocuteurs pour les questions liées au projet.

	5.Organiser des événements réguliers au niveau régional et central ; tels que des conférences, des ateliers ou des séminaires peuvent être organisés pour discuter de questions spécifiques liées à la prévention de l'extrémisme violent, partager des connaissances et établir des liens entre la CNLCT et les associations.
Les précautions d'emploi et limitations	• S'assurer que tous les partenaires comprennent clairement les objectifs, leurs rôles et responsabilités et qu'il existe une cohérence et une convergence entre les projets. • Créez un environnement de travail basé sur la confiance mutuelle entre les partenaires, ce qui facilitera la communication ouverte • S'assurer que les partenaires partagent la même compréhension de la NSLCET
Ressources complémentaires	https://bubbleplan.net/blog/types-outil-gestion-de-projet/
Recommandations et bonnes pratiques	• Partagez régulièrement des informations pertinentes avec toutes les associations partenaires pour favoriser la transparence et la confiance • Écoutez attentivement les points de vue et les préoccupations des associations. Assurez-vous que chaque association partenaire se sent entendue et valorisée. • Etablir des réunions efficaces (de prise de décision, de résolution de problème, de validation et d'avancement...) • Utilisez des outils technologiques qui facilitent la communication et la collaboration, mais assurez-vous qu'ils ne deviennent pas des obstacles en eux-mêmes. • Encouragez les associations partenaires à donner et à recevoir des retours d'information de manière constructive. Les retours d'information devraient être orientés vers l'amélioration et le développement des projets en matière de prévention de l'extrémisme violent.

Annexe 7 : Outils pour l'Etape 5 : Créer une dynamique collective cohérente et durable

Outil 8 : Comment constituer un réseau de prévention de l'extrémisme violent	
Intitulé de l'outil	Comment constituer un réseau de prévention de l'extrémisme violent
Description de l'outil	Les acteurs engagés dans la prévention de l'extrémisme violent constituent des réseaux parce que les problèmes qu'elles tentent de résoudre sont trop vastes pour qu'un acteur s'y attaque seul. Le réseautage est un cadre informel, solidaire et volontaire. Se connecter et se rendre visible est essentiel pour développer un travail collectif et global (travail de terrain, recherche, enquête, témoignage...) sur une thématique sensible telle que la prévention de l'extrémisme violent.
Objectifs de l'outil	L'objectif principal de cet outil est de renforcer les capacités, d'identifier et de réaliser les intérêts communs sur une thématique bien déterminée.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe CNLCT/ Secrétariat général de la CNLCT, les partenaires techniques et financiers, les associations partenaires
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Il s'agit d'un processus constitué principalement de 8 étapes menant à la création d'un réseau. Avant d'examiner ces étapes, il importe d'insister sur le fait que la plupart des réseaux ne les franchissent pas systématiquement dès leur naissance. De fait, il peut s'avérer désavantageux pour un réseau de se laisser obnubiler par des questions de modalités tant que ses membres n'ont pas établi un climat de solidarité, en collaborant et en agissant ensemble. Les étapes décrites ci-dessous s'appliquent surtout aux réseaux dont les membres reconnaissent qu'ils seraient plus efficaces s'ils structuraient davantage leurs activités. 1. Etape 1 : la rédaction d'un énoncé de mission : L'énoncé de mission est précis et adopté par tous les membres de réseau (institutions publiques, établissements privés, associations, chercheurs...) ; il expose la raison d'être du réseau, les valeurs qu'il défend et les objectifs ultimes qu'il poursuit. Souvent, l'énoncé de mission devient la description officielle de la nature du réseau ; il est donc primordial qu'il soit précis et acceptable 2. Etape 2 : la détermination des objectifs : Pour déterminer les objectifs précis du réseau, posez-vous la question suivante : « Qu'est-ce que nous voulons changer ? » Une fois que vous aurez déterminé les changements souhaités, il faudra veiller à ce qu'ils soient mesurables. Il existe cinq éléments importants dont vous devez tenir compte lorsque vous formulez des objectifs précis et mesurables. Normalement les objectifs de réseau vont être inspirés ou déclinaient des objectifs de la NSLCET.

3.Etape 3 : l'élaboration d'un plan d'action : établir l'ensemble de mesures précises destinées à atteindre un objectif particulier. Il s'agit de :

- Décrire les activités nécessaires à la réalisation d'un objectif
- Faire le bilan de vos ressources
- Répartir les tâches
- Établir un échéancier pour les activités à entreprendre
- Prévoir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

4.Etape 4 : l'établissement des règles de base : il est important de déterminer dès le début quelles seront les modalités d'interaction entre les membres de réseau. Les règles de base contribuent à créer un environnement sûr où les membres travaillent ensemble. Il faut susciter une atmosphère de sécurité et de respect mutuel qui régnera pendant toute l'existence du réseau.

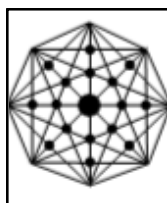
5.Etape 5 : l'adoption d'un processus décisionnel : En discutant dès la formation du réseau de la façon dont les membres et le réseau prendront des décisions, le groupe trouvera plus facile de déterminer comment il fonctionnera et il évitera les conflits. Deux modalités de prise de décision sont courantes dans le fonctionnement d'un réseau :

- **La consultation** est utile quand l'appui des membres est important. Ainsi, quand il faut modifier une politique, un but ou des modalités de fonctionnement, les membres et les comités sont consultés et invités à formuler leurs commentaires.
- **La recherche du consensus** : ne signifie pas qu'un accord total est atteint, mais plutôt que les membres jugent la décision acceptable

6.Etape 6 : la préparation d'un plan de communication : il existe deux types de communication :

- La communication interne entre les membres de réseau : plusieurs mécanismes peuvent être adoptés : les réunions régulières, le courrier électronique, les téléconférences...
- La communication externe : la communication de réseau avec l'extérieur c'est une communication officielle et formelle.

7.Etape 7 : le choix d'une structure organisationnelle : le modèle de structuration indiqué dans le schéma ci-dessus montre qu'il y a communication directe et systématique entre les différents membres du réseau. Le centre constitue un service de soutien aux activités des partenaires (dans ce cas le centre est la CNLCT).



8.Etape 8 : la mobilisation des ressources : ce qu'un réseau est en mesure de faire et la manière dont ses membres peuvent collaborer dépendent directement de ses ressources. Il est important d'évaluer avec précision les ressources de votre réseau. Dans notre cas, l'expérience et l'expertise de chaque collaborateur, les connaissances et les informations échangées constituent les ressources de base de ce réseau.

Les précautions d'emploi et limitations	Les réseaux doivent faire preuve de souplesse. Les membres d'un réseau seront plus susceptibles de se dévouer à la cause s'ils croient que celui-ci peut répondre à leurs besoins. Il est important de permettre au réseau et à ses membres d'ajuster leurs priorités. Il est aussi important de planifier ces changements en passant régulièrement en revue l'énoncé de mission et les buts du réseau. Le réseau dont les membres ne s'entendent pas sur la vision globale de leur collaboration (renforcement de la résilience de la société tunisienne contre l'extrémisme violent) se heurtera à des difficultés
Ressources complément aires	https://efaidnbmnnnibpcajpcgicfindmkaj/https://www.ngoconnect.net/sites/default/files/resources/Guide%20de%20r%C3%A9seautage.pdfhttps://i-hunt.ca/reseautage-pour-professionnels-ambitieux/https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-1-page-173.htm
Recommand ations et bonnes pratiques	• Les réseaux sont des entités dynamiques Les lettres ont-elles été envoyées en respectant les délais postaux d'expédition ? • Le réseautage est une démarche importante : il doit comprendre la création d'une culture qui donne aux membres un sens d'appartenance à un groupe et de partage d'un but commun • Comme l'un des principaux buts de nombreux réseaux est d'améliorer l'échange d'information, il faut accorder une attention particulière : ☐ à la fréquence de publication, au contenu et à la qualité des bulletins d'information, ☐ à la fréquence et au but des réunions, ☐ à la division des réseaux en sections locales, ☐ aux programmes visant à améliorer les infrastructures de communication.

Outil 9 : comment mobiliser et impliquer les associations dans les événements organisés par la CNLCT

Les représentants des OSC peuvent requérir une attention particulière lors de leur invitation aux événements organisés par la CNLCT dialogue. En effet, ces personnes nécessitent souvent des communications officielles par courriel ou papier, un langage particulier et il arrive que les invitations soient adressées aux responsables qui ne sont pas nécessairement les personnes qui vont participer au dialogue.

Intitulé de l'outil	Modèle de lettre d'invitation des OSC partenaires
Description de l'outil	Le modèle de lettre d'invitation est un document prédéfini qui sert à inviter les représentants des OSC partenaires à participer aux événements de la CNLCT.
Objectifs de l'outil	L'objectif principal de cet outil est de fournir un cadre structuré et formel pour inviter de manière claire et professionnelle représentants des OSC partenaires impliquées dans les efforts de prévention de l'extrémisme violent.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe CNLCT/ Secrétariat général de la CNLCT et toute personne impliquée dans l'organisation de l'évènement
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Il faut envoyer les lettres d'invitation suffisamment en amont de l'évènement. Identifier les listes des associations/représentants à inviter Vérifier les adresses postales et électroniques Ou déposer les invitations dans les locaux des associations.
Les précautions d'emploi et limitations	-Il faut envoyer les lettres en prenant en considération les délais postaux d'expédition-Il faut envoyer les courriers en prenant en considération les spam
Ressources complémentaires	..\..\Modèle lettre d'invitation.docx
Recommandations et bonnes pratiques	• Les associations/personnes à inviter ont-elles été correctement identifiées selon les critères de représentativité, inclusivité, expertise et compétence, ainsi que l'équilibre des acteurs ? • Les adresses postales des destinataires ont-elles été vérifiées avec précision pour garantir une livraison correcte des lettres ? • Les lettres ont-elles été envoyées en respectant les délais postaux d'expédition ? • Si nécessaire, a-t-on opté pour l'option de Poste Rapide ou de Lettre recommandée avec accusé de réception ? • Les lettres ont-elles été déposées dans les locaux des associations concernées ? • Si oui, a-t-on pris une décharge ou un accusé de réception lors du dépôt ? • La lettre d'invitation suit-elle le modèle préétabli de manière à assurer une communication claire et professionnelle ? • Les lettres d'invitation ont-elles été envoyées en amont de l'évènement, conformément aux exigences ? • Y a-t-il un système en place pour suivre et confirmer la réception des lettres d'invitation par les destinataires ?

Outil 10 : Comment planifier les réunions et les rencontres avec les OSC ?

Intitulé de l'outil	Agenda détaillé des réunions avec les OSC
Description de l'outil	L'agenda détaillé des réunions avec les OSC est un document structuré visant à guider les sessions des rencontres et discussions multi acteurs qui sera mené éventuellement dans des zones différentes là où il y a des associations partenaires travaillant sur la prévention de l'extrémisme violent. Il planifie séquentiellement les sujets et activités prévus pour chaque session, facilitant ainsi un déroulement participatif et efficace.
Objectifs de l'outil	• Organiser de manière ordonnée les dialogues multi acteurs dans les zones spécifiques de la Tunisie. • Assurer une couverture exhaustive des sujets pertinents pour chaque région. • Favoriser la participation équilibrée des parties prenantes locales.
Qui doit être impliqué ?	• Equipe CNLCTFacilitateurs du dialogue. • Membres de l'équipe de projet. • Représentants des institutions publiques, de la société civile, du secteur privé dans chaque zone spécifique. • Parties prenantes identifiées pour chaque session.
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	• Étape 1 : Identifier les thèmes, sujets et points prioritaires à aborder pour chaque zone géographique où sera organisée la réunion. • Étape 2 : Élaborer un ordre du jour spécifique à chaque session (réunion, rencontre, débat...) en tenant compte de particularités régionales. • Étape 3 : Allouer le temps en fonction de la complexité des sujets et des besoins locaux. • Étape 4 : Partager l'agenda détaillé avec les partenaires locaux et régionaux (associations, institutions publiques...) avant chaque session.
Les précautions d'emploi et limitations	• Adapter l'agenda en fonction des spécificités culturelles et socio- économiques de chaque zone. • S'assurer que les facilitateurs comprennent les nuances locales. • Encourager une représentation diversifiée des parties prenantes régionales. Les différences culturelles peuvent influencer la dynamique des sessions. • Des ajustements de dernière minute peuvent être nécessaires en fonction des circonstances locales. Certains sujets peuvent susciter des réactions différentes dans chaque zone.
Ressources complémentaires	Guide méthodologique pour un dialogue constructif avec les parties prenantes: http://www.comite21.org/docs/dialogue-pp/guide-methodologique-pour-un-dialogue-constructif-avec-les-parties-prenantes-(1).pdf Exemple d'agenda d'un dialogue multi-acteur: https://library.fes.de/pdf-files/bueros/tunesien/16404.pdf

Recommandations et bonnes pratiques	Lors de la création d'un agenda détaillé, il est essentiel de définir clairement les objectifs du dialogue et de séquencer les points de manière logique, en allouant un temps réaliste à chaque sujet. Aussi, impliquer les participants dans la phase de préparation garantit la pertinence des sujets et favorise leur engagement tout au long du processus. L'agenda tient-il compte des particularités de chaque région ? Les représentants régionaux de la CNLCT et les associations locales partenaires ont-ils été suffisamment consultés dans l'élaboration de l'ordre du jour ? Les résultats attendus sont-ils alignés sur les besoins spécifiques de chaque zone ? L'agenda tient-il compte des particularités de chaque région ? Les représentants régionaux de la CNLCT et les associations locales partenaires ont-ils été suffisamment consultés dans l'élaboration de l'ordre du jour ? Les résultats attendus sont-ils alignés sur les besoins spécifiques de chaque zone
-------------------------------------	--

Outil 11 : Comment renforcer l'efficacité des réunions ?	
Intitulé de l'outil	Comment renforcer l'efficacité des réunions
Description de l'outil	Certaines réunions clés permettent aux collaborateurs et partenaires d'accomplir de grandes choses ensemble. Quel que soit le type de réunion prévu, cet outil présente des étapes à suivre pour rendre les réunions plus exploitables, productives et efficaces. Il s'agit de 4 tâches à réaliser avant, pendant et après les réunions.
Objectifs de l'outil	L'objectif de cet outil est de rendre les réunions plus productives et efficaces
Qui doit être impliqué ?	L'équipe de la CNLCT, le secrétariat général, les associations partenaires
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	• 1. Créez et partagez un ordre du jour avant vos réunions : pour gagner en efficacité, assurez-vous que chaque réunion a un objectif précis. Vous pouvez aussi mentionner les éléments dont il ne sera pas question afin d'éviter de dévier des thématiques clés. Créez et partagez un ordre du jour de réunion pour que chacun soit sur la même longueur d'onde, et incluez-y tout article à lire ou autre document utile. • 2. Établissez des conventions de réunion : que ce soit pour une réunion en présentiel ou en ligne, établissez et partagez des conventions de réunion de partenaires. Dans le cas d'une réunion virtuelle, doit-on activer la vidéo ? Si plusieurs personnes ont des éléments à communiquer, quel sera l'ordre de priorité ? Partagez ces conventions avant le début de la réunion.

	• 3.Prenez des notes de réunion exploitables : avant de lancer la réunion, désignez une personne responsable de la prise de notes. Outre ces notes, que vous saisissez à l'endroit-même où vous avez partagé l'ordre du jour, identifiez les mesures à prendre et les personnes qui en sont responsables, et définissez des échéances. • 4.Recueillez un maximum de retours pour gagner en efficacité : faites régulièrement le point avec les partenaires pour connaître leurs impressions quant à l'utilité des réunions. Si seule une minorité d'entre eux semble en retirer des avantages concluants, tournez-vous plutôt vers des outils numériques pour vos mises à jour ou rapports d'avancement de projet
Les précautions d'emploi et limitations	• Faire une consultation sur la date de réunion (il existe des outils numériques pour choisir une date consensuelle : Doodle, meetme ...) • S'assurer que tous les acteurs ont reçu l'ordre de jour et sont d'accord sur les points à discuter • Respecter l'heure de début et de fin de la réunion. • Envoyer le PV aux participants • Suivre ce qui a été décidé.
Ressources complémentaires	https://www.techsmith.fr/blog/regle-reunion-efficace/ https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/competences-entrepreneur/etre-leader-efficace/accroitre-efficacite-de-vos-reunions
Recommandations et bonnes pratiques	• Respectez les horaires prévus pour chaque sujet et veillez à ce que la réunion se déroule selon le plan. Si nécessaire, nommez un responsable du temps pour surveiller le temps imparti à chaque point de l'ordre du jour. • Favorisez la participation active de tous les participants en encourageant les contributions, les questions et les commentaires. Veillez à ce que chacun se sente entendu et valorisé. • Utilisez des techniques de facilitation telles que la méthode des post-it, le brainstorming... • Terminez la réunion en résumant les principaux points discutés et en définissant un plan d'action clair pour les prochaines étapes. Assurez-vous que chaque action est assignée à une personne spécifique et qu'un délai est fixé pour son achèvement.

Outil 12 : Comment planifier la communication sur les événements de la CNLCT ?

Chaque évènement organisé par la CNLCT et qui fera l'objet d'invitation des acteurs différents, nécessite une communication solide pour assurer son bon déroulement et que tous les participants (associations partenaires, institutions publique, secteur privé, partenaires techniques et financiers...) soient alignés dans leur compréhension des objectifs et du cadre de travail.

Intitulé de l'outil	Stratégie et Plan de communication pour les événements organisés par la CNLCT
Description de l'outil	Cet outil est un document stratégique qui établit les bases de la communication pour atteindre les objectifs attendus.
Objectifs de l'outil	L'objectif de cet outil est de faciliter la coordination, de promouvoir une communication efficace et transparente, et d'assurer le succès des événements assistés par les différentes parties.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe de la CNLCT
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	Le plan de communication doit être préparé en amont de chaque évènement. • L'objectif de plan de communication stratégique est de définir le contexte de différents événements (réunion, tables rondes, rencontres, débat et dialogue...), les objectifs à atteindre et les enjeux clés à aborder. • Publics cibles : Identifier le public cible. Messages clés : Déterminer les messages essentiels à communiquer aux différentes parties prenantes pour atteindre les objectifs de l'évènement. • Canal de communication : Choisir les canaux de communication appropriés pour atteindre chaque public cible : réunions en personne, réseaux sociaux, de courriers électroniques, de publications sur le site, etc. • Calendrier : Établir un calendrier de communication qui détaille quand, comment et à quelle fréquence les messages seront diffusés. • Responsabilités : Attribuer des rôles et des responsabilités aux membres de l'équipe de communication pour assurer la coordination et la mise en œuvre du plan. • Ressources : Identifier les ressources nécessaires, telles que le budget, le personnel, les outils de communication, et les partenariats potentiels pour soutenir le plan de communication.
Les précautions d'emploi et limitations	Les limitations qu'un plan de communication peut rencontrer consistent en des imprévus au niveau de déroulement des activités, des changements au niveau du calendrier et de l'agenda préétabli et un budget restreint qui pourrait entraver l'exécution du plan

Ressources complémentaires	Comment faire un plan de communication ? : https://blog.hubspot.fr/marketing/plan-de-communication
Recommandations et bonnes pratiques	• Il est important de prendre en compte les imprévus lors de la planification et de l'exécution d'une stratégie de communication. Il faut faire preuve de flexibilité, de réactivité et d'adaptabilité. • Il faut se référer au document/déclaration de consentement avant de partager un quelconque contenu médiatique pour être en conformité avec la loi et ne pas aller à l'encontre de la volonté des participants • Vérifier les points suivants : ◦ Quel est le contexte global de l'événement ? ◦ Quels sont les objectifs spécifiques à atteindre avec ce plan de communication ? ◦ Quels sont les enjeux clés à aborder pour assurer le succès de l'événement ? ◦ Quels sont les publics cibles principaux du plan de communication ? ◦ Y a-t-il des sous-groupes spécifiques au sein de ces publics cibles à considérer ? ◦ Quelles sont les caractéristiques et les besoins distincts de chaque public cible ? ◦ Quels sont les messages essentiels à communiquer à chaque public cible ? ◦ Comment ces messages soutiennent-ils les objectifs globaux de l'activité ? ◦ Quels canaux de communication sont les plus appropriés pour atteindre chaque public cible ? ◦ Quels types de contenus seront les plus efficaces sur chaque canal ? Quand diffuser chaque message pour maximiser son impact ? ◦ Quelle est la fréquence optimale de la communication ? ◦ Comment le calendrier de communication s'aligne-t-il avec les étapes clés de l'événement ? ◦ Qui sera responsable de la coordination et de la mise en œuvre du plan de communication ? ◦ Comment les rôles et responsabilités au sein de l'équipe de communication sont-ils répartis ? ◦ Comment assurer une communication fluide et efficace au sein de l'équipe ? ◦ Quelles ressources financières sont nécessaires pour soutenir le plan de communication ? ◦ Quels sont les besoins en personnel pour mettre en œuvre le plan de manière efficace ? ◦ Quels outils de communication et partenariats potentiels peuvent renforcer l'impact du plan ?

Outil 13 : Outil de travail et de collaboration à distance

Le recours aux réunions à distance est incontournable pour toutes les structures. L'épidémie du Coronavirus est sans doute l'épisode qui aura changé la vision du travail en ligne et de la collaboration à distance. Qu'il soit imposé ou choisi, les réunions à distance doivent être bien organisées pour assurer la continuité de l'activité et la collaboration entre les partenaires. De la préparation de réunions virtuelles jusqu'au choix des outils collaboratifs adaptés, organiser une réunion à distance nécessite de connaître quelques règles basiques mais indispensables.

Intitulé de l'outil	Comment organiser une réunion à distance
Description de l'outil	Cet outil est un document stratégique qui établit les bases de la communication pour atteindre les objectifs attendus.
Objectifs de l'outil	En fournissant un mode d'emploi détaillé pour préparer une réunion en ligne, aidera les organisateurs et les participants à se sentir préparés et à maximiser l'efficacité de la réunion. Cela contribue également à réduire les problèmes techniques et les malentendus, ce qui peut améliorer l'expérience globale de la réunion pour tous les participants.
Qui doit être impliqué ?	L'équipe de la CNLCT, le service informatique,
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	• Etape 1 : Établir des règles en amont : Parce que la distance peut vite devenir contraignante, l'organisation d'une réunion de travail à distance nécessite d'établir quelques règles en amont, et de les partager à son entreprise via une charte de télétravail par exemple. Participer à une réunion virtuelle nécessite : D'avoir le matériel adapté de base : laptop, micro, webcam et téléphone D'occuper une pièce calme, à l'abris des regards indiscrets Une bonne connexion internet pour éviter toute coupure intempestive pendant la réunion De faire attention à l'arrière-plan pendant les visioconférences L'identification d'un objectif de réunion clair la définition d'un ordre du jour de réunion... • Etape 2 : Collaborer à distance efficacement : Pendant les échanges, tout doit être fait pour travailler à distance facilement, pour faire avancer les sujets et prendre des décisions collectives. Pour commencer, chaque participant doit avoir le même degré d'information pour pouvoir être efficace pendant les échanges et apporter toute la valeur ajoutée nécessaire. Quelques règles doivent être mises en place pour optimiser ces moments de réunion virtuelle. En début de séance, l'organisateur rappelle les résultats attendus, annonce le programme de la réunion et le rôle de chacun. Surtout, il annonce un timing à respecter, pour éviter que les échanges se transforment en réunionite. De ce fait, l'animateur de la réunion doit leader le temps de parole de chacun et ne doit surtout pas monopoliser la parole.

	Les meilleurs outils collaboratifs à distance: Microsoft Teams ,Google meet ,Zoom, Skype entreprise... • Etape 3 : Débriefing et suivi de la réunion à distance : Rien de mieux que du feedback pour faire toujours mieux les prochaines fois. À la fin d'une réunion ou d'un workshop, la mise en place d'un ROTI agile (Return On Time Invested (retour sur le temps investi)) permet de récolter des données sur l'efficacité de la réunion Le ROTI agile Avez-vous bien investi votre temps dans cette réunion ? <table border="1"> <thead> <tr> <th>Étoile</th> <th>Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Réunion inutile : J'ai clairement perdu mon temps</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Réunion sans intérêt : J'ai perdu un peu de temps car je n'ai pas appris grand chose</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Réunion moyenne : Je n'ai pas perdu mon temps mais je ne vois pas l'intérêt de ma participation</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Bonne réunion : J'ai gagné plus de temps par rapport à celui que j'y ai consacré</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Excellente réunion : le temps que j'y ai passé vaut vraiment le coup</td> </tr> </tbody> </table> Aussi, ne jamais sous-estimer l'importance du compte-rendu de réunion, encore plus quand les équipes sont éclatées. Pour conserver une trace des interactions et des décisions prises, le CR contient le plan d'action défini au cours des différents échanges.	Étoile	Description	1	Réunion inutile : J'ai clairement perdu mon temps	2	Réunion sans intérêt : J'ai perdu un peu de temps car je n'ai pas appris grand chose	3	Réunion moyenne : Je n'ai pas perdu mon temps mais je ne vois pas l'intérêt de ma participation	4	Bonne réunion : J'ai gagné plus de temps par rapport à celui que j'y ai consacré	5	Excellente réunion : le temps que j'y ai passé vaut vraiment le coup
Étoile	Description												
1	Réunion inutile : J'ai clairement perdu mon temps												
2	Réunion sans intérêt : J'ai perdu un peu de temps car je n'ai pas appris grand chose												
3	Réunion moyenne : Je n'ai pas perdu mon temps mais je ne vois pas l'intérêt de ma participation												
4	Bonne réunion : J'ai gagné plus de temps par rapport à celui que j'y ai consacré												
5	Excellente réunion : le temps que j'y ai passé vaut vraiment le coup												
Les précautions d'emploi et limitations	• soigner la préparation • Rapprochez les membres de l'équipe et encouragez-les												
Ressources complémentaires	https://www.beekast.com/fr/blog/comment-organiser-une-reunion-a-distance/https://asana.com/fr/resources/remote-collaboration												
Recommandations et bonnes pratiques	• Démarrez la réunion à l'heure : Respectez l'heure de début prévue de la réunion pour montrer du professionnalisme et éviter de retarder les participants. • Favorisez l'interaction : Encouragez la participation de tous les participants en posant des questions, en utilisant des sondages, en facilitant des discussions ouvertes et en donnant à chacun l'occasion de contribuer à la conversation. • Utilisez des fonctionnalités de partage d'écran : Partagez des présentations, des documents ou d'autres contenus visuels pour illustrer vos points et garder les participants engagés. • Gérez le temps de manière efficace : Respectez l'ordre du jour et assurez-vous que chaque point est abordé dans le temps imparti. Si nécessaire, assignez un responsable du temps pour garder la réunion sur les rails. • Résumez les conclusions et les actions à prendre : À la fin de la réunion, résumez les principaux points discutés, les décisions prises et les prochaines étapes à suivre. • Assurez-vous que chaque participant sait ce qui est attendu de lui après la réunion. • Soyez attentif aux signaux non verbaux.												

Annexe 8 : Etape 6 : Faire le suivi et évaluation

Outil 14 : Outil de reporting des associations à la CNLCT

Le reporting des projets par les associations à la CNLCT dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent revêt une importance capitale. Il permet d'assurer la transparence, d'évaluer l'efficacité des interventions et de les aligner sur les objectifs de la NSNLCT. De plus, il permet d'identifier les bonnes pratiques et les défis, de faciliter la coordination et la collaboration, et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. En renforçant la qualité et l'impact des efforts de prévention, ce processus contribue à promouvoir la résilience de la société face aux menaces de l'extrémisme violent.

Intitulé de l'outil	Fiche signalétique de projet
Description de l'outil	Il s'agit d'un modèle du rapport qui fournit une vue d'ensemble structurée des principaux aspects d'un projet visant la prévention de l'extrémisme violent
Objectifs de l'outil	En fournissant un mode d'emploi détaillé pour préparer une réunion en ligne, aidera les organisateurs et les participants à se sentir préparés et à maximiser l'efficacité de la réunion. Cela contribue également à réduire les problèmes techniques et les malentendus, ce qui peut améliorer l'expérience globale de la réunion pour tous les participants.
Qui doit être impliqué ?	La fiche est émise par le département de la coopération internationale et des relations avec la société civile, et elle sera complétée et retournée par les associations.
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	1. Titre du projet : exemple : Programme d'Inclusion des Jeunes pour la Prévention de l'Extrémisme Violent (PIJPEV) 2. Résumé du projet : Le Programme d'Inclusion des Jeunes pour la Prévention de l'Extrémisme Violent vise à réduire les risques d'extrémisme violent en renforçant l'inclusion sociale, économique et politique des jeunes marginalisés. Le projet se concentre sur l'autonomisation des jeunes, la promotion de leur participation citoyenne et la création d'opportunités pour leur engagement constructif dans la société. 3. Responsable du projet : [Nom du responsable du projet] - [Poste au sein de l'organisation] 4. Durée du projet : [Période prévue de début et de fin du projet] 5. Budget alloué : [Montant total du budget alloué au projet] 6. Partenaires impliqués : la CNLCT, Organisations de la société civile travaillant avec les jeunes, Institutions éducatives et centres de formation professionnelle, Autorités locales et gouvernementales, Organisations internationales et bailleurs de fonds 7. Objectifs du projet : • Renforcer l'inclusion sociale, économique et politique des jeunes marginalisés. • Identifier et adresser les facteurs de vulnérabilité à l'extrémisme violent parmi les jeunes. • Promouvoir des alternatives positives à l'adhésion à des jeunes marginalisés et exposés aux dangers de l'extrémisme.

	8. Activités prévues : (en avançant ça devient les activités réalisées) • Sessions de formation sur les compétences de vie et la citoyenneté active. • Programmes d'orientation professionnelle et de développement des compétences. • Initiatives de dialogue interculturel et interconfessionnel. - Projets communautaires et initiatives de développement local dirigés par les jeunes. 9. Résultats attendus : • Augmentation de l'accès des jeunes marginalisés à l'éducation, à la formation et à l'emploi. • Renforcement du sentiment d'appartenance des jeunes à leur communauté. • Réduction des comportements à risque et des attitudes extrémistes parmi les jeunes. 10. Indicateurs de suivi : • Taux de participation des jeunes aux activités du projet. • Nombre de jeunes bénéficiant de formations professionnelles ou d'opportunités d'emploi. • Évolution des attitudes et des comportements des jeunes envers la violence et l'extrémisme. 11. Méthodologie : Approche participative et centrée sur les jeunes, impliquant leur participation active à toutes les étapes du projet. 12. Risques et défis potentiels : Résistance sociale. Manque de ressources ou de soutien institutionnel pour la durabilité à long terme du projet. 13. Mesures d'atténuation : • Renforcement des partenariats avec les autorités locales et les acteurs communautaires. • Intégration de mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir l'efficacité et la durabilité des interventions. 14. Calendrier prévisionnel : [Insérer un calendrier détaillé des activités] 15. Mécanismes de suivi et d'évaluation : Collecte régulière de données, évaluations participatives et rapports d'avancement périodiques. 16. Annexes : Budget détaillé, curriculum de formation, évaluations participatives, etc.
Les précautions d'emploi et limitations	• mettre à jour le remplissage de la fiche selon l'état d'avancement du projet • Assister à quelques activités de projet • Organiser des ateliers de revue pour examiner de près l'avancement des projets
Ressources complémentaires	https://fr.slideshare.net/jamaity_tn/grdr-outil-planification-exemple-de-fiche-recapitulative-de-projet https://fr.scribd.com/document/526890145/Modele-de-Fiche-Technique-de-Projet-de-Cooperation
Recommandations et bonnes pratiques	• S'assurer que celui qui remplit a une compréhension claire et approfondie du projet, y compris ses objectifs, ses activités prévues, ses partenaires impliqués et ses résultats attendus. • Demander que le remplissage soit clair et concis : en utilisant un langage clair et concis pour décrire chaque aspect du projet dans la fiche signalétique. • Avoir une identification claire des partenaires impliqués dans le projet, y compris les organisations de la société civile, les autorités locales, les institutions éducatives, etc. • Validation et approbation : valider le remplissage de la fiche • Demander des mises à jour régulière de la fiche signalétique au besoin tout au long de la durée du projet pour refléter les changements ou les ajustements apportés à sa mise en œuvre.

Outil 15 : Suivi, évaluation et développement de la collaboration entre la CNLCT et les associations

En suivant et évaluant leur collaboration, la CNLCT et les associations ont l'opportunité d'améliorer leur partenariat dans la lutte contre l'extrémisme violent. Cette démarche peut renforcer l'efficacité de leur intervention.

Intitulé de l’outil	Suivi, évaluation et développement de la collaboration entre la CNLCT et les associations			
Description de l’outil	Il s’agit d’un processus consultatif d’évaluation et d’amélioration			
Objectifs de l’outil	Cet outil présente une série d’indicateurs de « bonne santé » du partenariat qui doivent être discutés et faire l’objet d’un accord très tôt dans le cycle de vie du partenariat.			
Qui doit être impliqué ?	La CNCLT, l’association partenaire, le partenaire technique et financier.			
Quand et comment l'utiliser (étapes de mise en place)	1.Etape 1 : préparation de l’Atelier de bilan : Demandez à tous les partenaires de remplir la liste de contrôle ci-dessous, en donnant leur avis sur la position du partenariat par rapport à chaque aspect des bonnes pratiques de partenariat : Vert – aucune inquiétude ; Oranger – quelques inquiétudes ; Rouge – inquiétude sérieuse. Informez les partenaires que les résultats seront analysés lors de l’atelier.			
	Indicateurs de santé du partenariat			
	FONDAMENTAUX			
	Il existe une vision, une mission et des objectifs communs convaincants auxquels tous les partenaires adhèrent pleinement			
	Le partenariat a clairement identifié les bénéfices de la collaboration, il est capable de créer une valeur ajoutée et d’offrir plus que la somme de ses parties			
	Le partenariat a été mis en place pour apporter une valeur nette à tous les partenaires, et il le fait			
	Les partenaires sont suffisamment autonomes et habilités pour pouvoir contribuer au partenariat			
	Le partenariat comprend tous les acteurs détenant des ressources essentielles			
	Le leadership du partenariat est effectivement une affaire collective de tous les partenaires			
	Les partenaires sont transparents quant à leurs attentes, objectifs, besoins, moteurs et contraintes			

RELATION DE PARTENARIAT			
Le leadership du partenariat est effectivement une affaire collective de tous les partenaires	☐	☐	☐
Les partenaires sont transparents quant à leurs attentes, objectifs, besoins, moteurs et contraintes	☐	☐	☐
Il existe un niveau élevé de confiance entre les partenaires	☐	☐	☐
En matière de prise de décision, il existe une équité et un équilibre clairs entre les partenaires	☐	☐	☐
Les partenaires se rendent compte mutuellement du respect de leurs engagements	☐	☐	☐
Les difficultés, les problèmes et les tensions sont abordés ouvertement et traités de manière respectueuse et collective	☐	☐	☐
Les partenaires sont conjointement responsables de la mise en œuvre du partenariat et sont prêts à aider les autres partenaires à assumer leur part	☐	☐	☐
STRUCTURE ET CONFIGURATION			
L'accord de partenariat définit clairement les principes fondamentaux du partenariat (notamment la vision et les objectifs, les raisons de l'implication de chaque partenaire, la prévision de création de valeur, l'approche générale, les engagements, les ressources, les rôles et les responsabilités de chaque partenaire)	☐	☐	☐
Le partenariat dispose d'une théorie claire du changement (ou théorie de la transformation), ainsi que d'un cadre de mesure des performances, permettant de prouver la réussite et les progrès accomplis	☐	☐	☐
La structure de gouvernance du partenariat est adaptée aux besoins	☐	☐	☐
La structure de gestion du partenariat est adaptée aux besoins	☐	☐	☐
RESSOURCES			
Des personnes externes (non partenaires) encouragent / défendent le partenariat	☐	☐	☐
L'effectif et les ressources humaines sont disponible	☐	☐	☐
Le financement est disponible	☐	☐	☐
Les connaissances et les données sont disponibles	☐	☐	☐
D'importants réseaux ou sphères d'influence sont exploités	☐	☐	☐
Les partenaires sont conjointement responsables de la mise en œuvre du partenariat et sont prêts à aider les autres partenaires à assumer leur part	☐	☐	☐

GESTION			
Approche itérative de la gestion de projet, axée sur la création de valeur	☐	☐	☐
Toutes les ressources pertinentes des partenaires sont utilisées	☐	☐	☐
Analyse du contexte pour le partenariat	☐	☐	☐
Les rôles et les responsabilités sont toujours clairs	☐	☐	☐
Les résultats attendus et les délais sont toujours clairs	☐	☐	☐
La gestion financière, notamment le processus de réception / distribution des fonds, est efficace	☐	☐	☐
Le partage de l'information est efficace	☐	☐	☐
IMPACT ET CRÉATION DE VALEUR			
La vision du partenariat reste convaincante et adaptée au contexte	☐	☐	☐
Le partenariat a atteint / est sur le point d'atteindre ses objectifs	☐	☐	☐
Le partenariat a apporté / est sur le point d'apporter une valeur nette importante à tous les partenaires	☐	☐	☐
RÉUNIONS ET PROCESSUS DE TRAVAIL			
Les réunions ont lieu à une fréquence appropriée	☐	☐	☐
L'établissement de l'ordre du jour et l'organisation de la logistique des réunions garantissent l'inclusion de tous les partenaires	☐	☐	☐
Les réunions sont documentées de manière appropriée et les comptes rendus sont diffusés	☐	☐	☐
Les partenaires sont systématiquement présents aux réunions et représentés par des personnes ayant un niveau de responsabilité appropriée	☐	☐	☐
Les décisions sont prises en temps utile et de manière efficace	☐	☐	☐
2.Etape 2 : Lors de l'atelier de bilan : Encourager l'ouverture et la participation, en précisant que le bilan n'a pas pour but de juger ou de rendre responsable qui que ce soit, mais qu'il s'agit d'une occasion positive de soulever des problèmes, d'apprendre ensemble et d'améliorer le partenariat. Présentez l'analyse de la liste de contrôle. Parlez ensemble de chaque aspect du partenariat et des expériences positives ou des difficultés que les partenaires peuvent avoir vécues. Discutez à fond comment chaque aspect du partenariat pourrait être renforcé ou amélioré de manière significative à la satisfaction de tous les partenaires, et établissez des priorités. Déterminez quelles actions doivent être entreprises, par qui (si possible par plus d'un partenaire) et quand. 2.Etape 3 : Atelier Post révision Discutez à fond comment chaque aspect du partenariat pourrait être renforcé ou amélioré de manière significative à la satisfaction de tous les partenaires, et établissez des priorités. Déterminez quelles actions doivent être entreprises, par qui (si possible par plus d'un partenaire) et quand.			

Les précautions d'emploi et limitations	• S'assurer que le processus d'évaluation soit transparent et que les informations partagées restent confidentielles lorsque nécessaire pour protéger la sécurité et la confidentialité des parties impliquées. • Veillez à ce que le processus d'évaluation soit mené de manière impartiale et objective, en évitant les conflits d'intérêts • Impliquez activement les représentants des associations et l'équipe de la CNLCT dans le processus d'évaluation afin de garantir une participation inclusive et une représentation équilibrée des perspectives et des intérêts de toutes les parties prenantes.
Ressources complémentaires	• www.gndr.org • https://www.gndr.org/fr/resource/collaboration/how-to-strengthen-collaboration/
Recommandations et bonnes pratiques	• Favorisez une approche participative dans le processus d'évaluation, en encourageant la rétroaction ouverte et constructive de toutes les parties prenantes et en tenant compte de leurs perspectives et de leurs expériences. • Sur la base des résultats de l'évaluation, formulez des recommandations spécifiques et réalisables pour améliorer la collaboration entre les associations et la CNLCT, en mettant en évidence les actions prioritaires à entreprendre • Élaborez un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre les recommandations d'amélioration identifiées, en précisant les responsabilités, les échéanciers et les ressources nécessaires pour chaque action. • Communiquez de manière transparente les résultats de l'évaluation, ainsi que les actions entreprises et les leçons apprises, à toutes les parties prenantes concernées, afin de favoriser l'apprentissage mutuel et l'amélioration continue

Annexe 9 : Modèle de Protocole de Collaboration

Entre :

[Association/Organisation], représentée par [Nom du représentant légal et titre],

et

Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme (CNLCT), représentée par [Nom du représentant légal et titre].

Objet : Protocole de Collaboration pour la Prévention de l'Extrémisme Violent

Date de Signature : [Date de signature du protocole]

1. Objectif :

Le présent protocole vise à établir une collaboration entre [Association/Organisation] et la CNLCT en vue de prévenir l'extrémisme violent en [Pays/Nom du territoire concerné].

2. Engagements de [Association/Organisation] :

- a. Mettre en place des programmes éducatifs et de sensibilisation sur les risques liés à l'extrémisme violent.
- b. Identifier et signaler tout comportement ou discours pouvant être associé à l'extrémisme violent.
- c. Collaborer avec les autorités compétentes dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.
- d. Participer à des réunions de coordination et à des activités conjointes avec la CNLCT.

3. Engagements de la CNLCT :

- a. Fournir des ressources et des formations pour renforcer les capacités de [Association/Organisation] dans la prévention de l'extrémisme violent.
- b. Partager des informations et des analyses sur les tendances et les menaces liées à l'extrémisme violent.
- c. Soutenir les initiatives de [Association/Organisation] visant à prévenir l'extrémisme violent.
- d. Faciliter la coordination avec d'autres organismes et agences impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent.

4. Mécanismes de Collaboration :

- a. Tenue de réunions régulières pour échanger des informations et évaluer les progrès réalisés.
- b. Mise en place d'un point de contact désigné au sein de chaque partie pour faciliter la communication et la coordination.
- c. Élaboration de plans d'action conjoints pour mettre en œuvre des initiatives spécifiques de prévention.

5. Confidentialité :

Les deux parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de cette collaboration, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

6. Durée et Révision :

Ce protocole entre en vigueur à la date de signature et demeure en vigueur pour une période de [durée]. Il peut être révisé ou résilié par consentement mutuel des parties.

7. Signatures :

Pour [Association/Organisation] : _____ (Signature)

Pour la CNLCT : _____ (Signature)

Date : _____

Ce protocole est élaboré en deux exemplaires,

Remarques : Ce qu'il faut inclure dans votre accord de partenariat

Qui ?

- Brève description des partenaires (notamment le statut juridique, la mission générale), identification des représentants de chaque organisation partenaire.

Pourquoi ?

- Déclaration de vision ;
- Facteurs / raisons primordiales de l'implication de chacun des partenaires ;
- Objectifs du partenariat ;
- VALEUR démontrable, créée par le partenariat.

Quoi ?

- Déclaration de mission ;
- Contexte et cible des activités du partenariat ;
- Théorie du changement, initiale et de haut niveau, et activités attendues ;
- Contribution de chaque partenaire ;
- Rôles et responsabilités de chacun des partenaires ;
- Ressources externes ;
- Mesures générales de succès.

Comment ?

- Structure de gouvernance / reddition de compte, notamment les principes de prise de décision ;
- Structure opérationnelle (coordination / modalités de gestion / secrétariat) et communications internes ;
- Dispositions financières [les détails peuvent figurer dans un contrat séparé] ;
- Mesures visant à renforcer la capacité des partenaires à mettre en œuvre les engagements (le cas échéant) ;
- Calendrier et procédure d'examen et de révision continus du partenariat ;
- Paramètres permettant de suivre et de mesurer les performances du partenariat par rapport aux objectifs du partenariat et de chaque partenaire individuel ;
- Stratégie de durabilité pour conserver les

Annexe 10 : fiche de préparation d'un atelier de dialogue entre la CNLCT et les associations

Date : Lieu : Durée :	Facilitateur : Rapporteur :
Thème	
Objectif	
Ordre du jour	1..... 2..... 3..... 4.....
Participants	

Annexe 11 : Modèle PV d'un atelier de dialogue entre la CNLCT et les associations

Compte Rendu de la réunion avec.....		Date:.....	Lieu:..... ..	
Ordre du jour 1. 2. 3. ...		Présents: Le nombre de présents est :... 1. 2. 3. ...		
Points	Discussion-Décisions	Actions à prendre	Responsable	Echéancier
Point 1 de l'agenda				
Point 2 de l'agenda				

Annexe 12 : proposition de critères de sélection des associations partenaires

Rang	Critères	Sous critères	Appréciation		
			Faible	Moyen	Fort
01	Conformité juridique et financière	RNE			
		Publication des rapports			
		Tenue des assemblées			
02	Expérience et Expertise	Expérience dans la gestion des projets			
		Expériences dans la gestion des projets en matière de prévention de l'extrémisme violent			
03	Ancrage local et connaissance de contexte				
04	Notoriété et image de marque				
05	Capacités Opérationnelles				
06	Engagement envers la réalisation des objectifs de la NSNLCET				

Liste des annexes	
Annexe 1 : Présentation de la CNLCT	21
Annexe 2: Définition des OSC et des associations, et leurs catégories	24
Annexe 3 : Outils pour l'étape 1 : Identifier les parties prenantes pertinentes	30
Annexe 4 : Outils pour l'Etape 2 : Former une vision commune et des objectifs communs	35
Annexe 5 : Outils pour l'Etape 3 : Affecter les rôles et responsabilités	38
Annexe 6 : Outils pour l'Etape 4 : Former une structure de pilotage et de coordination	42
Annexe 7 : Outils pour l'Etape 5 : Créer une dynamique collective cohérente et durable	44
Annexe 8 : Etape 6 : Faire le suivi et évaluation	55
Annexe 9 : Modèle de Protocole de Collaboration	61
Annexe 10 : fiche de préparation d'un atelier de dialogue entre la CNLCT et les associations	63
Annexe 11 : Modèle PV d'un atelier de dialogue entre la CNLCT et les associations	64
Annexe 12 : proposition de critères de sélection des associations partenaires	65

Liste des figures		
1	Vue d'ensemble d'un processus de collaboration	13
2	Les étapes d'une collaboration	14

Liste des tableaux		
1	Liste des outils par étape	25
2	Le modèle de présentation des outils	26
3	Les Défis et les Risques de la Collaboration et les Mesures de leur Atténuation	27
4	Tableau 4 : Scénarios d'évolution des partenariats	29

Références Bibliographiques :		
THÈME	LITTÉRATURE	Webography
Processus multi- acteurs	• Le Guide du PMA. (The MPS Guide) Wageningen : Wageningen University et Recherche/CDI. • SOMO, 2012, Initiatives multi-acteurs. Un guide stratégique pour les sociétés civiles, (Multi-stakeholder initiatives. A strategic guide for civil society organizations) • Coulby H., 2009, Guide du travail multi-acteurs : Les enseignements des dialogues sur l'eau (A Guide to Multistakeholder Work: Lessons from the Water Dialogues)Facteurs de réussite du PMA (MSP success factors) (Partnership 2030) • Analyse des preuves en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, et de systèmes alimentaires(A review of evidence in gender equality, women's empowerment, and food systems 7 principles for multistakeholder processes) 7 principes pour les processus multi-acteurs (7 principles for multistakeholder processes)	• 7 principes du PMA (7 Principles of MSP) (CDI) • Partenariats multi-acteurs (Multistakeholder partnerships) (CDI) • Processus multi-acteurs (Multistakeholder processes)
Réflexion sur les systèmes alimentaires	• Introduction à la pensée systémique • Capra F., Luisi P.L., 2014, L'approche systémique de la vie. Une vision fédératrice. (The systems view of life. A unifying vision). • Cambridge : Cambridge University Press Systèmes alimentaires urbains pour une meilleure alimentation, nutrition et santé (Urban food systems for better, diet, nutrition, and health) (IFPRI)	• Introduction à la pensée systémique (Introduction to Systems Thinking) (2:20 min) Pensée systémique. Un aperçu (Systems thinkg. An overview) (5:40 min) Innovation dans les systèmes alimentaires (Food systems innovation) (7:16 min) • Le cadre Cynefin (The Cynefin framework) (8:37 min) Qu'est-ce qu'un système complexe ? (What is a complex system?) (10:23 min) De nombreuses vidéos sur la pensée systémique

THÈME	LITTÉRATURE	Webography
Engagement des parties prenantes	• Gaventa J., 2006, Trouver l'espace nécessaire au changement (Finding the space for change) Une analyse du pouvoir (A power analysis), Brighton: IDS Pettit J., 2013, Analyse du pouvoir. Guide pratique. (Power analysis. A practical guide.) Stockholm: SIDA • Le genre dans les partenariats multi-acteurs (Partnerships 2030) • De Toma C., 2008, Outils de plaidoyer (Advocacy toolkit) Un plaidoyer centré sur les personnes pour un système alimentaire plus durable (People centred advocacy for a more sustainable food system), The Hague : IIED/Hivos Biodiversa, 2014, Manuel d'engagement des parties prenantes (Stakeholder engagement handbook), Paris: BIODIVERSA • Guide de l'engagement de la communauté et des parties prenantes (Community and stakeholder engagement guide) • L'engagement des parties prenantes (vue d'ensemble) (Stakeholder engagement (a corporate view))	
Gouvernance du PMA	• Hemmati M., 2002, Processus multi-acteurs pour la gouvernance et la durabilité (Multistakeholder processes for governance and sustainability). London: Earthscan Gouvernance et processus multi-acteurs (Governance and multistakeholder processes) (IISD) • Formulation de politiques et planification d'actions multi-acteurs pour le développement durable de l'agriculture urbaine (Multi-stakeholder Policy Formulation and Action Planning for Sustainable Urban Agriculture Development) (RUAF)	
Vision commune	• Retolaza I., 2012, Théorie du changement : Une approche de la pensée et de l'action pour naviguer dans la complexité des processus de changement social (Theory of Change : A thinking and action approach to navigate in the complexity of social change processes), The Hague: UNDP/Hivos • Théorie du changement. Une approche par étapes (Theory of change. A stepwise approach) (Hivos) Ouvrages de référence pour les facilitateurs menant une théorie du changement	

THÈME	LITTÉRATURE	Webography
Facilitation du dialogue multi-acteurs	• CIVICUS, Dialogue multi-acteurs (Multistakeholder dialogue) • UICN, 2012, Collaboration et dialogue multi-acteurs. Analyse de la littérature. (Collaboration and multi-stakeholder dialogue. A review of literature) Dialogue démocratique. Un manuel à l'usage des praticiens (Democratic dialogue. A handbook for practitioners) (UNDP/OAS)	• Dialogue multi-acteurs (Multistakeholder dialogue) • Les avantages du dialogue entre les parties prenantes (The benefits of stakeholder dialogue) Le dialogue entre les parties prenantes et les CSO (Multistakeholder dialogue and CSO)
Apprentissage et changement	• Manuel pour les facilitateurs : Apprendre à se former par la pratique (Handbook for facilitators: Learning to learn in practice) • Concevoir et animer des conversations créatives et des activités éducatives (Designing and facilitating creative conversations and learning activities) (The Barefoot Guide)	
Manuel du partenariat	• Manuel du partenariat : Écrit par : Ros Tennyson Spécialiste du partenariat et Directeur des programmes de formation Forum international des chefs d'entreprises de la Fondation du Prince de Galles	2003 Le Forum international des chefs d'entreprises (IBLF) et L'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN)
Boîte à outils Dialogue multi-acteurs	• Boîte à outils Dialogue multi-acteurs- outils produite par le cabinet PANDORA dans le cadre de projet Marghoun'in.	2024